

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos

p. 3

01 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : missions et fonctionnement

p. 4

- 1.1. Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France
- 1.2. Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France

02 L'activité de L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE en 2024

p. 9

- 2.1 Promotion de l'exercice libéral
- 2.2 Organisation et dynamisation de l'offre de soins
- 2.3 Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux
- 2.4 Prévention et actions de santé publique
- 2.5 Démographie et besoin de santé des territoires
- 2.6 E-santé
- 2.7 La centrale de référencement
- 2.8 Information et communication
- 2.9 Coordination avec les autres professionnels

03 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE, un partenaire incontournable

p. 52

- 3.1 ARS Ile-de-France
- 3.2 Collectivités territoriales
- 3.3 Conférence régionale de santé et ses instances
- 3.4 Ordres des médecins d'Ile-de-France
- 3.5 Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France
- 3.6 Les usagers

Annexes

p. 60

AVANT PROPOS



Nous vous livrons ce rapport d'activité 2024, témoin des actions menées par l'URPS Médecins Ile-de-France.

La mission phare demeure l'intérêt pour la démographie de la médecine libérale de proximité avec l'ouverture des cabinets libéraux d'Ile-de-France pour les étudiants en médecine, la rencontre des internes avant leur premier stage, l'organisation de soirées de découverte de la médecine libérale par spécialité, et, avec le partenariat de l'ARS, et la participation du CDOM et de la CPAM, l'organisation de permanences d'aide à l'installation.

Les équipes de salariés de l'URPS poursuivent cette dynamique, identifiant grâce à nos téléopératrices les médecins en fin de formation, accompagnant avec nos chargés de mission dédiés les porteurs de projets d'installation en cabinet libéral, du cabinet isolé pour des conseils, aux cabinets de groupes afin de les aider à obtenir les subventions de l'ARS et de la Région. Une fois installés, les médecins qui le souhaitent bénéficient d'un soutien juridique durant un an.

Pour faciliter l'équipement et le fonctionnement des cabinets, l'URPS Médecins Ile-de-France a mis en place une centrale d'achat ouvrant la possibilité d'acquérir des contrats de prévoyance, d'assurance, de matériel et de services à tarifs négociés. Parallèlement, nous nous sommes abonnés à un groupement d'employeurs spécifique pour alléger les démarches et contraintes administratives des médecins employeurs.

L'URPS Médecins Ile-de-France a honoré cette année olympique en promouvant pour chaque département les dispositifs sport-santé existants par des soirées de formation et un congrès d'information.

L'année médicale 2024 s'est terminée, hélas, avec une augmentation des faits d'agressions déclarés à l'encontre des médecins. L'URPS Médecins Ile-de-France a mis en place un numéro pour l'écoute des praticiens concernés, des conseils pour les démarches, le signalement à l'ordre des médecins, le dépôt des plaintes et les systèmes de sécurisation possibles, mais a aussi investi dans des sessions de formation par département pour prévenir et réagir face à ce phénomène croissant. Ce contact permet également une mise en relation avec un référent partagé avec les autres URPS Ile-de-France grâce au soutien de l'ARS à la demande du ministère.

Ces actions, complétées par la rencontre des internes et des médecins installés au cours de congrès, l'organisation d'une grande soirée de la médecine libérale, et les réunions du réseau médecin de médecin viennent en soutien des médecins en exercice.

L'URPS est également fer de lance dans le secteur de la e-santé, des évolutions technologiques et numériques, se tournant vers l'actualité des start-up en e-santé, de l'IA et de la télémédecine pour s'informer en temps réel des solutions d'amélioration des interactions avec les patients, adaptables au fonctionnement des cabinets.

Le bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France se montre reconnaissant de l'implication de l'équipe des chargés de mission, de leurs assistants et des 60 élus dans cette dynamique efficace.

Pour le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France,
Docteur Valérie Briole

2024

01

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS
ILE-DE-FRANCE

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE SONT DÉFINIES PAR LA LOI DU 21 JUILLET 2009 PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, À LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES ET PAR LE DÉCRET 2010-585 DU 2 JUIN 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

1. À la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** ;
2. À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **schéma régional d'organisation des soins** ;
3. À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la **permanence des soins**, la **continuité des soins** et les **nouveaux modes d'exercice** ;
4. À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;

5. À la **mise en œuvre des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435-4 du code de la santé publique ;

6. Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;

7. À la mise en œuvre du **développement professionnel continu**.

Enfin, l'URPS médecins, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 60 médecins composant l'assemblée générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 7 avril 2021, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 22.42 %. Les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soin, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 21 000 médecins libéraux franciliens.

**AUX RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2021,
LA COMPOSITION DES COLLÈGES ÉTAIT LA SUIVANTE :**

		COLLÈGE GÉNÉRALISTES 30 MEMBRES	COLLÈGE SPÉCIALISTES 30 MEMBRES	TOTAL DES SIÈGES 60 MEMBRES
1.	MG France	8 SIÈGES	-	8 SIÈGES
2.	CSMF	7 SIÈGES	5 SIÈGES	12 SIÈGES
3.	Avenir Spé	-	8 SIÈGES	8 SIÈGES
4.	UFMLS / LE BLOC	5 SIÈGES	12 SIÈGES	17 SIÈGES
5.	FMF	5 SIÈGES	2 SIÈGES	7 SIÈGES
6.	SML	3 SIÈGES	3 SIÈGES	6 SIÈGES
7.	UC	2 SIÈGES	-	2 SIÈGES

**Au sein de l'assemblée, chaque membre a la
liberté d'adhérer à un groupe de son choix.**

Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2024, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- UFMLS-LE BLOC, co-présidé par le Docteur Valérie BRIOLE et le Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
- CSMF, présidé par le Docteur Georges SIAVELLIS
- SML, présidé par le Docteur Mardoche SEBBAG
- MG FRANCE, présidé par le Docteur Richard HANDSCHUH
- FMF, présidé par le Docteur Bernard HUYNH
- AVENIR SPE, présidé par le Docteur Elie WINTER

1.2

LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE



Le bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France

1.2.1 Les instances décisionnelles

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE DISTINGUE DANS SON ORGANISATION LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE BUREAU

A la suite des résultats aux élections d'avril 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 3 juin 2021 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

Docteur Bertrand de ROCHAMBEAU
Vice-président

Docteur Mardoche SEBBAG
Vice-président

Docteur Nathalie LEROY
Secrétaire générale

Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
Trésorier

Docteur Luc SULIMOVIC
(à partir du 28/06/24)
Trésorier

Docteur Bernard ELGHOZI
Trésorier adjoint

Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS
Secrétaire générale adjointe

Docteur Éric TANNEAU
Secrétaire général adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, et quatre du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'assemblée générale, ses 60 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'assemblée générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2024, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à deux reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

En 2024, il y a eu 35 réunions de Bureau URPS.

LES COMMISSIONS DE CONTRÔLE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de contrôle est annuellement élue par l'assemblée générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'article R 4031-41 du décret du 2 juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 4 fois dans l'année 2024.

COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe. La commission s'est réunie à trois reprises en 2024 pour étudier les évolutions du règlement intérieur suite aux recommandations de la Cour des comptes.

1.2.2 Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude dans des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège telles que définies par les dispositions du décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

Les commissions thématiques

Commission « santé publique » coordonnée par :

D^r Marc ROZENBLAT / D^r Sylvie ROYANT-PAROLA

Commission « communication » coordonnée par :

D^r Grégory LENCZNER / D^r David SCHAPIRO

Commission « organisation et coordination des soins » coordonnée par :

D^r Rachida INAOUI ROZE / D^r Jean-Marc SPIRA

Commission « démographie médicale et besoins des territoires » :

D^r Bernard HUYNH / D^r Arnaud SAADA

Commission « e-santé » :

D^r Laurent de BASTARD / D^r Philippe PARANQUE

Commission « exercice au quotidien » :

D^r Philippe PIZZUTI / D^r Daniel SCIMECA

La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2024.

Les commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission collège généralistes coordonnée par :

D^r Jean Paul HAMON / D^r Richard HANDSCHUH

Commission collège spécialistes coordonnée par :

D^r Sophie BAUER / D^r Elie WINTER

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec des regards croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernées.

Groupe jeunes médecins généralistes

coordonné par : D^r Geneviève RICHARD

Groupe jeunes médecins spécialistes

coordonné par : D^r Patricia LUBELSKI

Groupe plateaux techniques lourds (PTL)

coordonné par : D^r Antoine SOPRANI

Groupe équipes de soins spécialisées (ESS)

coordonné par : D^r Patrick ASSYAG

Groupe permanence des soins ambulatoire (PDSA) et service d'accès aux soins (SAS)

coordonné par : D^r Jean-Marc SPIRA

02

L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2024

2.1

PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL



2.1.1 Les rencontres avec les internes et jeunes diplômés

En 2024, l'URPS a présenté les informations sur l'installation et l'exercice libéral lors des 23 événements suivants :



Échanges avec les internes sur notre stand au Congrès de médecine générale, mars 2024

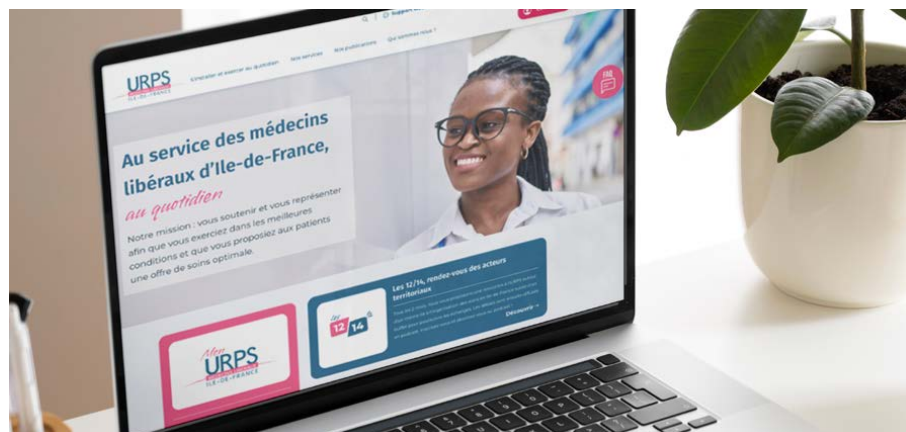
- Le congrès de médecine générale (21-23 mars) où plus de 200 internes ont bénéficié d'un entretien individuel avec l'URPS médecins sur leur projet professionnel et ont été informés des dispositifs d'accompagnement à l'installation et des aides du protocole ARS / URPS
- 2 soirées du SRP-IMG avec les internes de médecine générale les 13/02 et 03/12
- 2 séminaires "Entrées dans la vie professionnelle" avec les internes de médecine générale les 11/04 et 28/11
- 9 soirées libérales de l'URPS médecins destinées aux internes et jeunes médecins : rhumatologie (09/01), neurologie (20/03), gériatrie (26/03), gynécologie médicale (02/04), ORL 15/05, gynécologie obstétrique (13/06), pédiatrie (10/10), gastro-entérologie (12/12), psychiatrie (19/12)
- 2 journées de rentrée des internes franciliens les 24/09 et 31/10 organisées par ses partenaires, le SRP-IMG et le SIHP.
- 1 colloque des futurs généralistes franciliens le 08/06 avec les internes de médecine générale (SRP-IMG)
- La journée de médecine générale du 25/05 organisée par le Fédération Collèges des Généralistes Enseignants (FCGE Ile-de-France)
- 5 réunions de présentation du dispositif contrat d'engagement du service public (CESP) auprès des facultés de médecine

Au total, ce sont plus de 2000 jeunes médecins qui ont été rencontrés en présentiel.

2.1.2 Le nouveau portail de l'URPS médecins

Le site de l'URPS propose une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice en libéral et en particulier sur l'installation.

C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offres et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.



**EN 2024, PLUS DE
128 000 VISITES**
ont été réalisées sur la
plateforme d'annonces URPS.

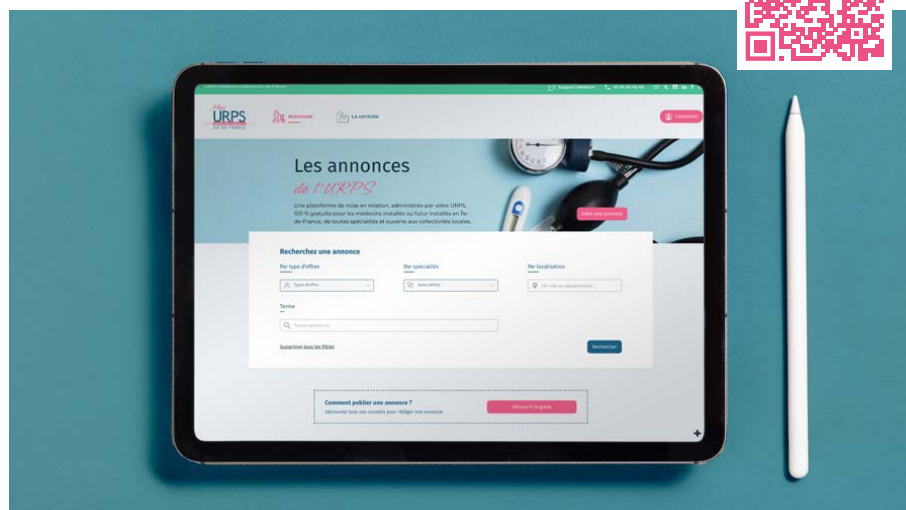
Les liens réguliers tissés entre l'URPS et les représentants des internes en médecine garantissent un lieu d'échange intergénérationnel.

LA PLATEFORME DE PETITES ANNONCES ENTRE MÉDECINS

En 2024, l'URPS a développé une nouvelle plateforme d'annonces qui offre désormais :

- ☒ la création d'alertes pour être informé de la publication d'une nouvelle annonce selon les critères choisis ;
- ☒ le suivi des échanges via la rubrique «Mes messages» de son compte «Mon URPS»
- ☒ de nouveaux types d'annonces : vacation/partage de bloc, secrétaire médicale, assistant(e) médical(e), coordonnateur.
- ☒ des annonces d'installation, de remplacement, de garde, mais aussi les offres 2 Jours en libéral, Adopte 1 Doc et Job de carabin, intégrées sur une même plateforme.

Elle est également ouverte aux projets des collectivités territoriales.
En 2024, 1 449 annonces ont été déposées sur le site.



<https://mon.urps-med-idf.org/accueil-petites-annonces>

Les annonces se répartissent ainsi :

440 offres
de remplacement

561 offres
d'installation

439 offres à destination
des jeunes (Job de carabin,
Adopte un Doc et 2 jours en libéral)

L'INSTALLATION EN LIBÉRAL

La rubrique "Mon installation" regroupe les informations utiles à l'installation des médecins en libéral en Ile-de-France. On y trouve les démarches à entreprendre et les conseils pour s'installer, les permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements avec un formulaire d'inscription et des témoignages vidéo de médecins récemment installés.

LA PROMOTION DES SERVICES DU SITE

La promotion du site est assurée par :

- des **newsletters** adressées chaque mois aux médecins installés et aux remplaçants,
- une **présentation directe** aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants lors d'événements organisés ou en partenariat avec l'URPS.

L'URPS a également établi des partenariats pour la promotion de la plateforme petites annonces avec :

- ARS Ile-de-France : L'Agence régionale de santé met en avant les offres de remplacement de notre plateforme d'annonces sur le site des choix de stage des internes, sur laquelle se connecte chaque interne à minima tous les 6 mois.
- SIHP, SRP-IMG et les associations d'étudiants des facultés franciliennes : reprise de nos événements sur l'ensemble des réseaux sociaux partenaires.

Les newsletters pour la promotion de la plateforme d'annonces : 21 newsletters en 2024

En 2024, l'URPS a diffusé trois types de newsletters pour promouvoir la plateforme d'annonces et les permanences locales d'aide à l'installation :

✓ Trouver un remplacement

3 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (16 500 personnes) puis pour les remplaçants et internes (9 500) ;

✓ Où s'installer en Ile-de-France ?

Les annonces du moment :

A l'attention des remplaçants, internes et médecins installés, soit auprès de 20 500 médecins franciliens, l'URPS a adressé :

- **1 newsletter régionale** présentant la nouvelle plateforme d'annonces ;
- **8 newsletters départementales** présentant les annonces d'un département. Ces newsletters sont précédées 5 jours avant par un appel à poster une annonce adressé aux médecins installés.

✓ Newsletter en amont des soirées libérales

Avant chacune des 9 soirées libérales organisées en 2024, les médecins installés dans cette spécialité ont été invités à poster leur annonce sur le site

2.1.3 Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence régionale de santé

L'URPS Médecins Ile-de-France et l'ARS ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans de 2022 à 2027.

Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

En matière de promotion de l'exercice libéral et d'accompagnement à l'installation les objectifs prioritaires sont :

- Aller vers les jeunes médecins
- Les aider dans leurs choix d'installation: Permanence locale d'aide à l'installation
- Les accompagner dans leur première année d'exercice: Accompagnement à la gestion entrepreneuriale

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

CPOM URPS / ARS : ALLER VERS LES JEUNES MÉDECINS (ANNEXE 1 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

L'objectif de cette action est de contacter les médecins diplômés en Ile-de-France pour les informer des projets existants dans les territoires franciliens et leur proposer un accompagnement à l'installation.

- ✓ **Promouvoir l'exercice libéral** auprès des jeunes médecins non installés
- ✓ **Faire connaître l'étendue du territoire francilien** et la variété des milieux où il est possible d'exercer (urbain, rural, semi-rural)
- ✓ **Faire connaître l'URPS** auprès de la cible, comme la référence pour **l'accompagnement à l'installation en libéral**
- ✓ **Faire connaître notre plateforme d'annonces** aux médecins déjà installés sur le territoire

Une campagne est menée par newsletter et phoning auprès du fichier d'internes en médecine en Ile-de-France et de médecins remplaçants (14 904 contacts mails) :

Une newsletter régionale a été diffusée en septembre 2024 :

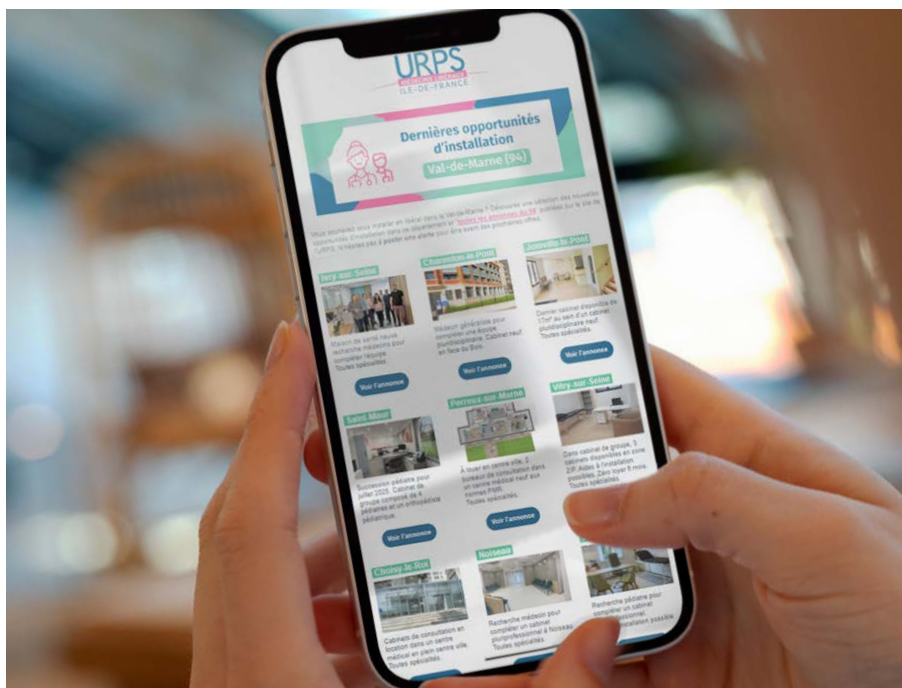
- Mise en avant des nouveautés suite à la refonte de la plateforme d'annonces
- Envoi aux médecins installés et aux remplaçants et internes d'Ile-de-France

Huit newsletters départementales ont été adressées, aux caractéristiques suivantes :

- 9 opportunités d'installation dans le département
- Sélectionnées sur notre plateforme d'annonces
- Dans des secteurs et avec des types d'exercice différents
- De différentes spécialités médicales

Bilan de la campagne 2024 :

- 94 174 mails diffusés vers la cible jeunes médecins
- taux d'ouverture moyen : 46 %
- nombre de clic moyen : 215 médecins en moyenne par newsletter
- nombre de contacts téléphonique établi : 518 contacts directs



CPOM URPS / ARS : LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION (ANNEXE 2 DU PROTOCOLE ARS/URPS)



S'inscrire en ligne :
<https://www.urps-med-idf.org/conseils/1-sinscrire-la-permanence-locale-daide-linstallation/>

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'aider les médecins dans leurs choix d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux du parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation. Le calendrier des permanences et les inscriptions sont disponibles sur : [urps-med-idf.org](https://www.urps-med-idf.org)

Les chiffres 2024

84 permanences

ont été réalisées dans les 8 départements d'Ile-de-France en visioconférence (90 en 2023, 98 en 2022, 87 en 2021)

306 médecins

ont été **reçus en permanence**, soit une légère décline par rapport aux chiffres de 2023 (317).

Les médecins généralistes

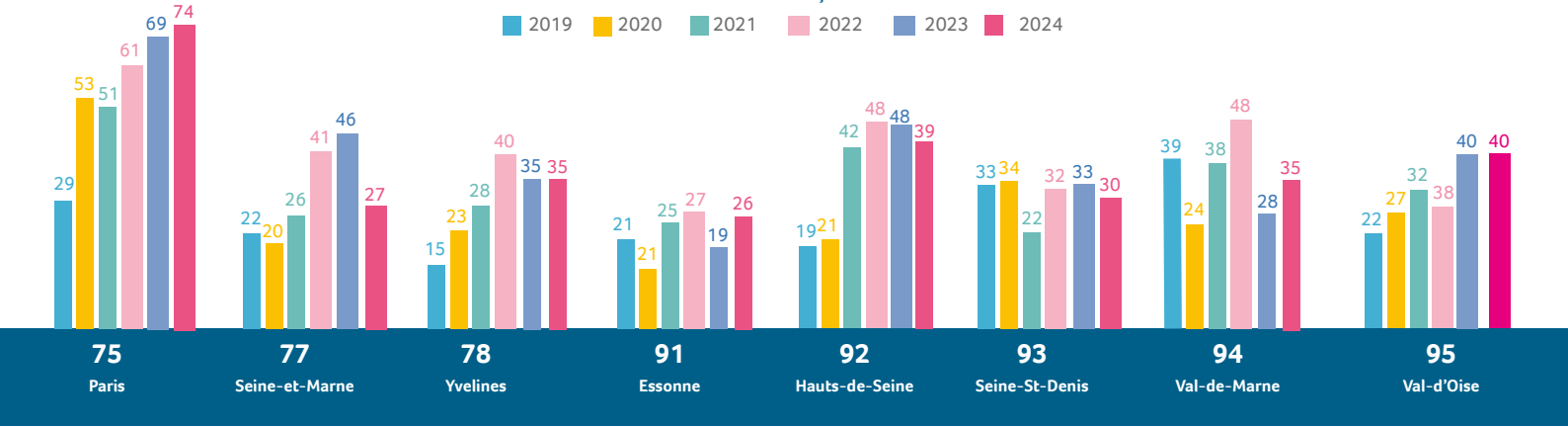
ont représenté **53%**

des médecins reçus (contre 49% en 2023).

63% des médecins reçus

en 2024 **ont concrétisé leur installation** (61 % en 2022), les autres sont en cours d'installation.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS REÇUS PAR DÉPARTEMENT DEPUIS 2019



Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation en 2012, on peut dresser le bilan suivant :
(au 31 décembre 2023)

- ✓ 1025 permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile-de-France
- ✓ Départements les plus fréquentés : Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne
- ✓ 2 211 médecins accueillis en permanence locale d'aide à l'installation.

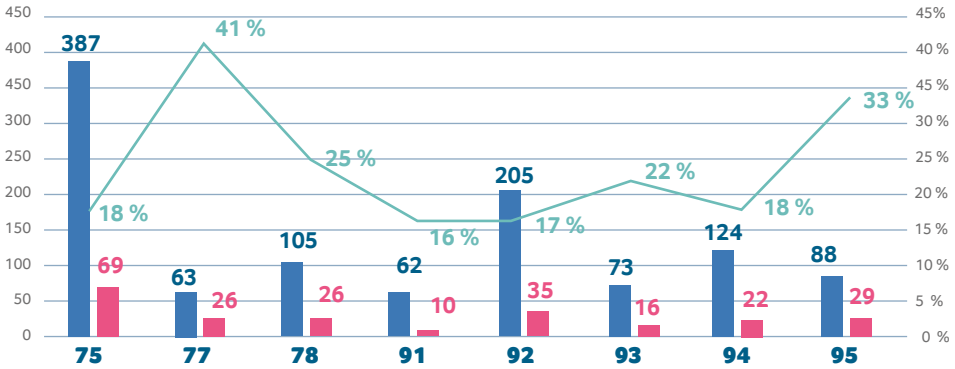
LE TAUX D'INSTALLATION DES MÉDECINS REÇUS DEPUIS 2012 EST DE 77%. CE TAUX EST CALCULÉ SUR L'EFFECTIF DES MÉDECINS AYANT PRÉVU DE S'INSTALLER AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

- En 2024 en Ile-de-France :
- en moyenne 21% des médecins primo-installants (toutes spécialités) ont été reçus en permanence et jusqu'à 41% en Seine-et-Marne.
 - un médecin généraliste sur trois primo-installant a été reçu individuellement en permanence locale d'aide à l'installation et accompagné par l'URPS.

Pourcentage des médecins reçus en permanence parmi les primo-installés en Ile-de-France en 2024

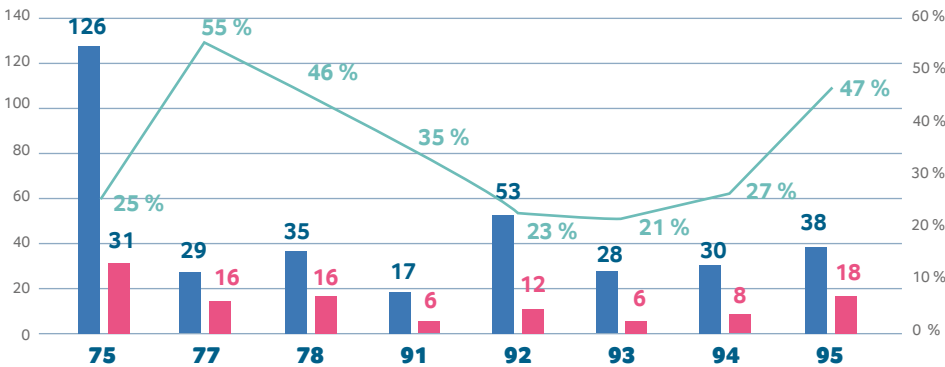
Primo-installants et fréquentation des PLAI (Toutes spécialités)

- Primo-installants
- Dont reçus en PLAI
- Soit % de reçus en PLAI



Primo-installants et fréquentation des PLAI (Médecine générale)

- Primo-installants
- Dont reçus en PLAI
- Soit % de reçus en PLAI



LE TAUX DE SATISFACTION DES MÉDECINS REÇUS EN PERMANENCE EST DE 97 % SUR L'ANNÉE 2024.

CPOM URPS / ARS : ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION ENTREPRENEURIALE (ANNEXE 3 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement à la gestion entrepreneuriale.

Les candidats à l'installation libérale sont souvent confrontés à des domaines dans lesquels ils n'ont jamais été formés lors de leurs études. La première année d'installation est souvent décisive pour asseoir de bonnes bases juridiques, comptables, réglementaires et permettre de construire sereinement son projet professionnel.

Dans ce cadre, l'URPS médecins libéraux d'Ile-de-France s'engage à la mise en place d'un suivi et conseil individualisé de premier niveau dans les domaines suivants :

- **Domaine juridique** : sous quel type de structure exercer, quel type de bail contractualiser, problématiques de droit du travail
- **Domaine réglementaire** : déclaration, autorisation, registre
- **Domaine social** : embauche, contrat, paie, congés, rupture
- **Domaine fiscal** : exonération déclaration
- **Domaine comptable** : conseil et mise en place

Pour bénéficier de cet accompagnement chaque médecin se voit proposer la signature d'un contrat pour 12 mois, avec en amont un RDV d'ouverture de mission permettant d'échanger sur les problématiques rencontrées par le médecin, et la mise en place d'un calendrier de point d'étape permettant un accompagnement sur mesure. A tout moment, le médecin peut solliciter le service.

En 2024, 98 nouveaux médecins ont signé un contrat d'accompagnement à la gestion entrepreneuriale, dont 45 médecins généralistes. Ils ont majoritairement entre 35 et 45 ans et viennent de s'installer.

Par ailleurs, 495 médecins ont été conseillés par l'URPS médecins sans être passés par une permanence ou par un accompagnement à la gestion entrepreneuriale.

La majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

EN 2024, L'URPS A RÉPONDU AUX SOLLICITATIONS DE 899 MÉDECINS QUE CE SOIT AU MOMENT DANS LEURS PROJET D'INSTALLATION, LORS DES PERMANENCES LOCALES, DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL OU POUR DES QUESTIONS PLUS PONCTUELLES.

Les aides apportées aux médecins

Aide au choix conventionnels et aux pratiques tarifaires

- Stratégie de choix du secteur 1/2/3
- Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population

Aide au choix du lieu d'implantation

- Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation

Aide à la mise en route d'un projet d'installation

- Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
- Renseignements sur le budget du cabinet libéral

Aide à l'identification de locaux

- Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
- Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants

Aide aux formalités administratives

- Aide au remplissage des formulaires
- Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité

Aide aux montages contractuels

- Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
- Points d'attention sur les montages juridiques et financiers

Soutien dans les choix du mode d'exercice

- Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
- Exercice libéral /exercice mixte

Aide au montage de dossiers de financement

- Demande de montage des banques
- Paris Med
- CRES praticien- Région Ile-de-France

Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel

- Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
- Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

2.1.4 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DE MÉDECINE GÉNÉRALE ET LE GROUPE DE TRAVAIL "JEUNES MÉDECINS" RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

- ✓ Co-organisation avec le SRP IMG de deux soirées destinées aux internes de médecine générale :
 - Je m'installe en libéral : les étapes préalables, les démarches administratives, les aides financières, les outils d'aide à l'installation, le 13/02, **12 participants**, en présentiel
 - La cotation en médecine générale, le 03/12, **40 participants**
- ✓ Animation d'ateliers lors des séminaires « entrée dans la vie professionnelle » organisés par les départements de médecine générale franciliens, en novembre et avril, sur les thèmes suivants : "Les freins et leviers à l'installation", "Choisir son mode d'exercice libéral, Individuel, en groupe, en maison de santé pluri professionnelle, effecteurs de soins non programmés", **75 participants**
- ✓ Participation à la journée de médecine générale le 25 mai organisé par la Fédération des collèges des généralistes d'Ile de France, via la tenue d'un stand et l'animation d'un atelier sur l'heure du déjeuner « Outils et aides à l'installation » avec **10 participants**
- ✓ Participation au Forum futurs médecins généralistes le 6 juin organisé par le SRP IMG, dédié aux internes de médecine générale et aux futurs internes, via la tenue d'un stand, une prise de parole lors de la plénière destiné aux futures internes (qu'est-ce que l'URPS, ses outils, son accompagnement, les modes d'exercice en libéral en Ile-de-France), et l'animation de 2 ateliers :
 - Comment améliorer le parcours de soins des patients en dermatologie ? : **26 participants**
 - Les cotations en médecine générale » : **16 participants**
- ✓ Participation à la réunion de rentrée des internes de médecine générale organisé avec le SRP IMG, le 29 septembre, via tenue d'un stand et intervention en amphi : **300 participants**

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALISTES À EXERCICE MIXTE ET LE GROUPE JEUNES MÉDECINS RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

Réunions par verticalité : « les soirées libérales »

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., l'URPS a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP.

En 2024, **9 soirées ont été organisées par le groupe de travail «jeunes médecins»**, rattaché à la commission spécialistes, réunissant au total **216 participants** :

- Rhumatologie le 09/01 : **14 participants**
- Neurologie le 20/03 : **7 participants**
- Gériatrie le 26/03 : **24 participants**
- Gynécologie médicale le 02/04 : **19 participants**
- ORL le 15/05 : **15 participants**
- Gynécologie obstétrique le 13/06 : **44 participants**
- Pédiatrie le 10/10 : **36 participants**
- Gastroentérologie le 12/12 : **22 participants**
- Psychiatrie le 19/12 : **35 participants**

Participation à la réunion de rentrée des internes de spécialités organisé par le SIHP, le 31 octobre : **600 participants**

ACTIONS MENÉES CONJOINTEMENT PAR LES 2 COLLÈGES : MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISTES

☒ **Présentation des outils URPS pour l'installation lors de réunions de présentation du dispositif CESP**

L'URPS a été invitée par l'ARS Ile-de-France à intervenir lors de réunions organisées au sein des facultés franciliennes pour présenter aux externes et internes le dispositif CESP. Nous sommes donc intervenus dans les facultés suivantes : Sorbonne Université, Paris cité, Paris Nord, UVSQ, UPEC, 80 participants.

☒ **Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « 2 jours en libéral »**

Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants de Paris Cité (ex Paris V et Paris VII), Sorbonne Université (ex Paris VI), Université Paris-Saclay (Paris XI), Université Paris Est-Créteil (Paris XII) et Sorbonne Paris Nord (Paris 13) et l'Université UFR Simone Veil Santé. Il permet aux étudiants de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux.

En 2024, 150 sessions (1030 depuis 2018) ont pu être réalisées grâce aux 342 médecins volontaires (dont 79 médecins généralistes).

87 étudiants ont pu ainsi bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 35 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives.

Voici les retours des médecins :

- 100% sont satisfaits de la pertinence du projet (81% très satisfaits et 19% satisfaits)
- 100% sont satisfaits des échanges avec les étudiants (85% très satisfaits et 15% satisfaits).
- 100% sont satisfaits de la capacité d'adaptation des étudiants (83% très satisfaits et 17% satisfaits).
- 100% sont satisfaits de la réaction de leur patient concernant les étudiants (85% très satisfaits, 15% satisfaits).

**Voici les retours des étudiants :**

- 100% des étudiants recommandent ces sessions aux autres externes.
- 90% des étudiants envisagent de refaire une session.
- 75% des étudiants souhaitent exercer en libéral à la suite de cette session et 25% y pensent
- 100% des étudiants sont satisfaits de la qualité des sessions proposées (90% très satisfaits et 10% satisfaits et 2% peu satisfaits).
- 94% des étudiants sont satisfaits de la quantité des sessions proposées. (62% très satisfaits et 32% satisfaits et

De plus, en 2024 diverses actions de communication ont été menées telles que :

- ☒ L'envoi de newsletters aux médecins pour remercier ceux initialement inscrits dans le dispositif ainsi que pour en recruter de nouveaux.
- ☒ Le renouvellement d'un partenariat écrit avec les associations étudiantes pour la promotion du dispositif 2 jours en libéral
- ☒ La promotion du dispositif lors du webinaire CESP
- ☒ Envoi de 15 livres de médecine et 500 câbles URPS à l'Université Paris Est Créteil pour leur week-end d'intégration
- ☒ Envoi de 200 flyers, 200 stylos, 200 câbles URPS à l'Université Simone Veil pour leur week-end d'intégration
- ☒ Participation au calendrier de l'avent de l'Université Sorbonne Paris Nord avec 5 lots comprenant : 5 carnets URPS, 5 câbles, 5 stylos à gagner
- ☒ Participation au calendrier de l'avent de l'Université Simone Veil avec les câbles restant

du week-end d'intégration

Suite à ces partenariats et rencontres, chaque faculté a pu communiquer et transmettre aux étudiants des informations par rapport aux dispositifs.

Le dispositif se poursuivra en 2025 avec une communication renforcée auprès des étudiants et des médecins libéraux.

ACTION MENÉE PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

« Job de carabin au cabinet médical »

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, l'URPS a renouvelé durant l'été 2024 son dispositif de jobs de carabin (accueil, coordination, archi-vage...) au sein des cabinets des médecins libéraux, en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants.

Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine.

Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.

En 2024, 9 médecins ont posté une annonce et 42 étudiants ont répondu à au moins une annonce. Sept médecins ont confirmé avoir trouvé un étudiant grâce à la plateforme.

**JOB DE
CARABIN**

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoires

POUR LA SPÉCIALITÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations. On dénombre 1 200 maîtres de stage libéraux en Ile-de-France. Depuis mars 2023, la commission médecine générale a initié une campagne de recrutement de nouveaux maîtres de stage en partenariat avec la coordination des DES de médecine générale et les DES franciliens.

Entre mars 2023 et décembre 2024, l'ensemble des 4324 médecins généralistes libéraux franciliens non MSU ont été contactés par mail puis par téléphone. A ce jour, **703 se sont déclarés volontaires pour devenir maître de stage** et 108 sont d'ores et déjà recrutés par les facultés (c'est-à-dire formés ou inscrits à une formation pour devenir MSU).

Ce travail est relayé sur le terrain par l'équipe territoriale de l'URPS, en particulier au travers des diagnostics locaux dont les enquêtes auprès des professionnels libéraux abordent systématiquement la maîtrise de stage, mais aussi dans des démarches de promotion active conduite en lien avec les collectivités, comme cela a été le cas en 2024 avec l'agglomération Cœur d'Essonne.

POUR LES AUTRES SPÉCIALITÉS

Le développement de terrains de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes.

En 2024, la commission a communiqué auprès des libéraux franciliens pour les informer sur les démarches à effectuer pour obtenir un agrément* leur permettant d'accueillir un interne, et les inciter à formaliser ces démarches.

** L'agrément est la première étape, les stages qui sont in fine proposés aux étudiants étant soumis à l'approbation des coordonnateurs.*



2.1.5 Comité régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS MÉDECINS PARTICIPE AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ONDPS ORGANISÉ PAR L'ARS D'ILE-DE-FRANCE. IL S'EST RÉUNI 3 FOIS EN 2024.

Malgré les multiples interventions de l'ARS, le Ministère (ONDPS et DGOS) considèrent encore que la région Ile-de-France est sur dotée en médecins. ONDPS et DGOS utilisent la densité moyenne régionale de l'IDF comme principal indicateur et la densité moyenne francilienne reste meilleure que la France entière : sauf en médecine générale, médecine d'urgence, médecin vasculaire..

En 2024, l'ONDPS a demandé à l'ARS Ile-de-France de modifier les propositions de postes ouverts au 3e cycle en imposant une diminution de 15 % des postes pour la rentrée 2024, en Ile-de-France, et en maintenant la médecine générale à 40 % des postes ouverts.

Finalement 1 341 postes ont été ouverts aux ECN 2024-2025 soit une diminution de 215 postes. Diminution qui, selon l'ONDPS, est due à la mise en place du nouveau système d'entrée en internat avec le remplacement de l'examen classant national (ECN) par les épreuves dématérialisées nationales (EDN) et les examens cliniques objectifs et structurés (ou ECOS).

2.2

ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS



2.2.1 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

- Pour la commission de répartition des spécialités chirurgicales : D^r BAUER et D^r DE ROCHAMBEAU.
- Pour la commission de répartition des spécialités médicales : D^r INAOUI et D^r SLITINE
- Pour la commission de répartition de la spécialité médecine générale : D^r LEROY et D^r SEBBAG.

2.2.2 Diagnostic et animation de territoire (annexe 3 du protocole ARS-URPS médecins)

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOINS ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux. Cette démarche a une vocation résolument opérationnelle : il s'agit moins de fournir à la collectivité un panorama de la situation que d'enclencher avec elle l'accompagnement direct des professionnels libéraux de son territoire dans le développement de leur activité. La démarche vise également à favoriser l'adoption par les collectivités de politiques publiques favorables à l'installation : accueil des internes et Dr Junior, promotion de la maîtrise de stage, sanctuarisation de locaux pour les installations libérales, accompagnement technique et financier des projets ...

L'année 2024 a été marquée par la mise en oeuvre du **partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation / Banque des Territoires**, qui participe désormais au financement des diagnostics (150 000 € sur 3 ans). Les équipes départementales peuvent être mobilisées dans la mise en oeuvre des actions qui découlent des enquêtes : financements des projets, mobilisations de partenaires (sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux), relationnel avec les élus locaux.

LA MÉTHODOLOGIE ET LES ÉTAPES

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au maire et présentation au Conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des préprojets)

AU TOTAL, 58 VILLES FRANCILIENNES ONT BÉNÉFICIÉ DE CET ACCOMPAGNEMENT EN 2024, COUVRANT UNE POPULATION DE 330 000 HABITANTS ET 1 421 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

Réalisation de 6 diagnostics de territoire

- **91** : Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne
- **91** : Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (2 diagnostics : Val de Seine et Val d'Yerres)
- **92** : Ville d'Avray
- **93** : Ville de Rosny-sous-Bois
- **95** : Communauté de Communes Haut-Val-d'Oise

2.2.3 Elaboration de dossiers d'aide au financement

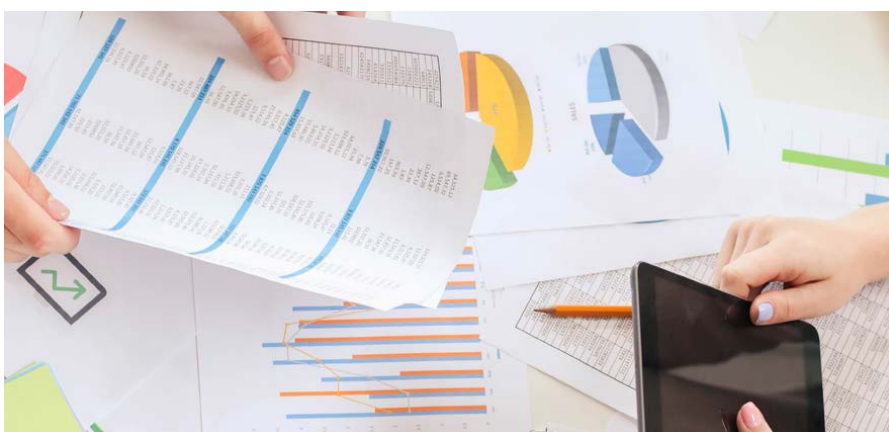
LES DOSSIERS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER (ANNEXE 6 DU PROTOCOLE ARS-URPS MÉDECINS)



Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossiers d'aide à l'investissement immobilier.

Le 22 février 2023, l'ARS et l'URPS médecins ont renouvelé le protocole d'accord.



Objectif

Soutenir l'investissement dans des **cabinets de groupes libéraux**.

Principe

Aide à l'investissement immobilier :

venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer le coût du foncier en Ile-de-France.

Sont éligibles : collectivités, bailleurs sociaux, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude de dossier)

Subvention

Aide à l'achat foncier et/ou travaux. Le montant de l'aide va dépendre du zonage de la commune et du nombre de médecins en exercice dans les murs.

Nombre de médecins au moment de l'instruction						
Zonage	≤ 2		[3 - 4]		> 4	
	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond
ZIP+	35 %	300 000 €	40 %	350 000 €	45 %	400 000 €
ZIP	30 %	200 000 €	35 %	250 000 €	40 %	300 000 €
ZAC	25 %	150 000 €	30 %	200 000 €	35 %	250 000 €

37 projets ont bénéficié de l'aide à l'investissement immobilier en 2024, pour un montant total de plus de 9 millions d'euros :

- **75 - Paris, 3 projets :** Paris 14ème
- **77 - Seine-et-Marne, 9 projets :** Bailly-Romainvilliers, Barbizon, Brie-Comte-Robert, Chelles, Noisiel, Provins, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy
- **78 - Yvelines, 4 projets :** Houilles, Plaisir, Sartrouville, Trappes
- **91 - Essonne, 3 projets :** Marcoussis, Milly-la-Forêt, Palaiseau
- **92 - Hauts-de-Seine, 5 projets :** Asnières sur Seine, Boulogne-Billancourt, Gennevilliers, Meudon, Montrouge
- **93 - Seine-Saint-Denis, 8 projets :** Bondy, Clichy-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Le Blanc-Mesnil, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Saint-Denis
- **94 - Val-de-Marne, 6 projets :** Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Le Perreux-sur-Marne (x2), Villejuif, Villecresne
- **95 - Val d'Oise, 1 projet :** Saint Witz

AU TOTAL, DEPUIS LE DÉBUT DU PROTOCOLE ARS/URPS, 378 DOSSIERS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

En octobre 2017, le Conseil régional Ile-de-France a adopté le rapport « Lutter contre les déserts médicaux ».

Ce rapport prévoit la mise en place d'une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, aux travaux, aux équipements médicaux et informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes) s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.

Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.



L'aide à l'acquisition foncière et aux travaux pour les structures collectives est fixée à 30% de la dépense avec un plafond de 250 000 €.

L'aide à l'acquisition pour des équipements collectifs pour les structures collectives est fixée à 50% de la dépense avec un plafond de 150 000 €.

En 2024, l'URPS a aidé à la rédaction de 72 dossiers : 53 dossiers collectifs (achats, travaux, acquisition d'équipements) et 19 dossiers individuels

Paris

Paris 11^{ème} (2 dossiers), Paris 12^{ème}, Paris 13^{ème} (3 dossiers) Paris 14^{ème}, Paris 15^{ème} (3 dossiers), Paris 17^{ème}, Paris 18^{ème} (3 dossiers), Paris 20^{ème}

Seine-et-Marne

Chelles (2 dossiers), Noisiel, Torcy, Bailly-Romainvilliers, Barbizon, Brie-Comte-Robert, Noisiel, Provins, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Thibault-des-Vignes

Yvelines

Guyancourt, Houilles, Plaisir (2 dossiers), Sartrouville, Trappes

Essonne

Etampes, Evry-Courcouronnes (2 dossiers), Massy, Orsay, Saclay, Sainte-Geneviève-des-Bois, Vert-le-Petit

Hauts-de-Seine

Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Colombes, Gennevilliers, Meudon, Montrouge

Seine-Saint-Denis

Bagnolet, Romainville, Villemomble, Bondy, Clichy-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Le Blanc-Mesnil, Les Lilas, Montreuil, Saint-Denis

Val-de-Marne

Boissy-Saint-Léger, Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Valenton, Vincennes, Villecresnes, Villejuif, Vincennes

Val d'Oise

Corneilles en Parisis, Herblay (2 dossiers), Saint Brice sous Forêt, Saint Witz

2.2.4 Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la permanence des soins et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France.

Le comité de pilotage régional s'est réuni une fois en 2024. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS, et les CPAM. En 2024 le COPIL s'est réuni une fois pour préparer un travail d'approfondissement de la PDSA. Avec le développement du SAS et la nouvelle convention médicale, l'ARS a décidé avec l'ensemble des partenaires d'approfondir la connaissance de la PDSA pour faciliter l'objectivation des besoins territoriaux de santé en PDSA. Quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place sur l'effectif fixe, l'effectif mobile, la régulation et l'analyse des chiffres, coordonnés par un groupe de réflexion.

Ont été particulièrement travaillés :

- l'identification des territoires témoignant d'une importante demande de soins en PDSA et se trouvant en carence d'offre de soins ;
- la définition des indicateurs, de diagnostic, de suivi et d'évaluation du dispositif ;
- la participation des médecins et profil des médecins ;
- l'analyse de l'activité aux horaires de la PDSA et hors cahier des charges régional PDSA
- le ciblage des besoins
- l'activité et suivi du dispositif

Ces 22 réunions ont permis d'objectiver le nouveau cahier des charges régional 2025.

Si les échanges ont permis à l'ensemble des acteurs de pointer un certain nombre de problématiques et de proposer des pistes d'amélioration, l'URPS estime qu'elles n'ont pas suffisamment été reprises dans le cahier des charges, notamment sur la gouvernance, la responsabilité et les moyens des associations, la régulation, l'effectif mobile et l'effectif fixe. L'URPS a donc décidé de donner un avis négatif sur le cahier des charges régional 2025 de la PDSA.

De janvier à décembre 2024, 1 934 000 appels ont été reçus par les CRRA 15 (plus 10%), 1 485 000 dossiers de régulations ont été créés, 150 500 visites (-6 % après déjà -10% en 2023) et 643 000 consultations en points fixes de gardes (+ 6% après +25% en 2023) ont été prises en charge par les médecins libéraux.

L'enveloppe globale régionale PDSA intègre les rémunérations forfaitaires des gardes fixes, mobiles et de régulation, le financement des maisons médicales de gardes et des associations départementales de PDSA.

Le budget 2025 s'élève à 30,55 M€, contre 25,5 M€ en 2024, 21 M€ en 2022, 17,5 M€ en 2021 et 15,2 M€ en 2019.

2.2.5 Service d'Accès aux Soins (SAS)

L'URPS s'est impliquée en septembre 2020 dans la réponse à l'appel à projet national SAS, en concertation avec l'ARS, les associations de PDSA, les SAMU et leurs établissements porteurs en capitalisant sur les acquis franciliens : une régulation commune au sein des CRRA15 24h/24h, une dynamique de travail formalisée entre les libéraux et les hospitaliers, des relations établies entre régulateurs et effecteurs fixes et mobiles.

Une réponse structurée des 8 départements franciliens a eu lieu, une comitologie régionale et départementale a été définie avec l'ARS et les SAMU, les établissements porteurs des SAMU et les CPAM.

L'URPS accompagne en 2024 les associations de PDSA-SAS en participant à leur gouvernance dans les départements 75, 78, 92, 93, 94 et 95 et en organisant des échanges réguliers avec celles-ci.

Malgré les efforts de l'URPS, 2 départements n'ont pas encore de gouvernance validée par l'ARS : le 77 et le 91.

En 2024, l'URPS a participé à 3 comités de suivi régional et 18 comités de pilotage départementaux.

2.2.6 Les équipes de soins spécialisés (ESS)

Le groupe de travail «Équipes de soins spécialisées» est rattaché à la commission spécialistes.

IL A ACCOMPAGNÉ EN 2024 :

- ✓ **un projet de création d'ESS pédiatrie** : l'association a été créée en décembre et la demande de financement ARS/CPAM sera déposée dès que les nouvelles instructions nationales concernant les ESS seront opérationnelles ;
- ✓ **un projet de création d'ESS neurologie** : un questionnaire a été adressé aux médecins libéraux franciliens de la spécialité pour décrire leur activité, recueillir leurs besoins et attentes.

Il centralise une communication des trois ESS existantes (dermatologie, cardiologie et ophtalmologie) vers les médecins libéraux.



2.2.7 Le comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

L'ARS a réuni le COPIL PDSES à 2 reprises en 2024; les objectifs étaient de présenter aux membres du COPIL les paramètres de construction du futur schéma régional de PDSES et d'en donner les étapes-clefs, et de présenter brièvement les résultats de enquête nationale.

L'URPS a également participé à 3 groupes de travail visant à identifier les activités non réglementées du futur schéma de permanence des soins.

2.2.8 Les relations ville - hôpital

LA COMMISSION ORGANISATION ET COORDINATION DE L'URPS S'ATTACHE NOTAMMENT À TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET HOSPITALIERS.

Pour ce faire, deux travaux se sont poursuivis en 2024 :

- L'AP-HP a créé le portail Direct AP-HP à destination de tous les médecins de ville et hospitaliers. Il regroupe différentes fonctionnalités d'échanges entre médecins de l'AP-HP et externes (avis médical rapide par téléphone, demandes de téléexpertise, participation à des visio-staff, prise de rendez-vous, etc.). L'AP-HP et l'URPS ont co-construit ce portail afin de mieux répondre aux besoins et attentes des médecins libéraux. L'URPS a participé aux tests du portail, opérationnel et accompagne sa montée en charge.
- La FHF Ile-de-France et l'URPS ont continué de travailler et réfléchir ensemble à l'amélioration des liens ville hôpital, suite à l'épidémie COVID qui a démontré les besoins de coordination entre médecins, et ce dans un contexte de ressources humaines et de démographie médicale particulièrement tendu. Suite au travail initié en 2023 autour de 2 GHT importants de la région (les GHT de Créteil et Pontoise) et des médecins libéraux de ces territoires, des initiatives de renforcement qui pourraient être généralisées sur le territoire dans son ensemble et des propositions de méthode type pour évaluer l'état des liens ville-hôpital ont été colligées. Les conclusions ont été présentées à l'ARS pour un soutien institutionnel afin de déployer la méthodologie sur d'autres territoires. Ce travail a aussi été étendu aux cliniques privées en 2024 avec une enquête sur les attentes des médecins libéraux en établissements et en ville.

2.2.9 La visite à domicile

Le groupe de travail sur la permanence des soins et le service d'accès aux soins de la commission "organisation et coordination" a mené une enquête sur la visite à domicile auprès des médecins généralistes en cabinet et ceux exerçant en association de visites.

Parmi les médecins généralistes installés en cabinet

- **72% font des visites** régulièrement et suivent en moyenne 32 patients à domicile dans leur patientèle.
- Seuls **23%** d'entre eux déclarent être en situation de prendre de **nouveaux patients** à domicile
- **37%** des médecins traitants envisagent l'**arrêt des visites à domicile** dans un avenir proche. Les principales raisons évoquées sont le **manque de valorisation** de cette pratique et les **difficultés de circulation et de stationnement**.

Pour les médecins qui exercent en association de visite

La visite à domicile reste leur activité principale ou exclusive pour 50 % d'entre eux. La prise en charge des patients en centre de soins non programmés et en téléconsultation se développe au détriment de la visite qui pourrait disparaître à terme, dans un contexte de vieillissement des médecins, d'insécurité et de dévalorisation de l'exercice de la visite.

96% DES MÉDECINS RÉPONDANTS CONSIDÈRENT QUE LA VISITE À DOMICILE N'EST PAS CORRECTEMENT RÉMUNÉRÉE.

LES SOLUTIONS PORTÉES PAR L'URPS POUR SAUVER LA VISITE À DOMICILE :

- ☒ Revalorisation des tarifs
- ☒ Majoration pour les visites justifiées médicalement ou socialement
- ☒ Application du dépassement exceptionnel pour exigence particulière du patient en VAD non justifiée
- ☒ Facilitation des déplacements des médecins (circulation et stationnement)
- ☒ Intervention et accompagnement des services sociaux d'aide à la personne évitant des hospitalisations

Ce travail a été partiellement repris par l'ARS qui, dans le cadre de la PDSA, a proposé fin 2024 aux associations de visite dans 4 départements pilotes une valorisation de 11 € par patient de plus de 75 ans pris en charge à la demande du C15.

2.2.10 Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Les DAC ont été créés en 2020 et regroupent d'anciens réseaux sur des territoires infra départementaux. La connaissance de leur articulation avec les médecins libéraux, les établissements de santé et médico-sociaux, les CPTS, la HAD et de leur offre de service nécessite des échanges suivis. La commission organisation et coordination de l'URPS a initié 2 rencontres avec des DAC en 2024 et un échange avec la fédération régionale des DAC. L'URPS est dans l'attente de l'évaluation des DAC par l'ARS.

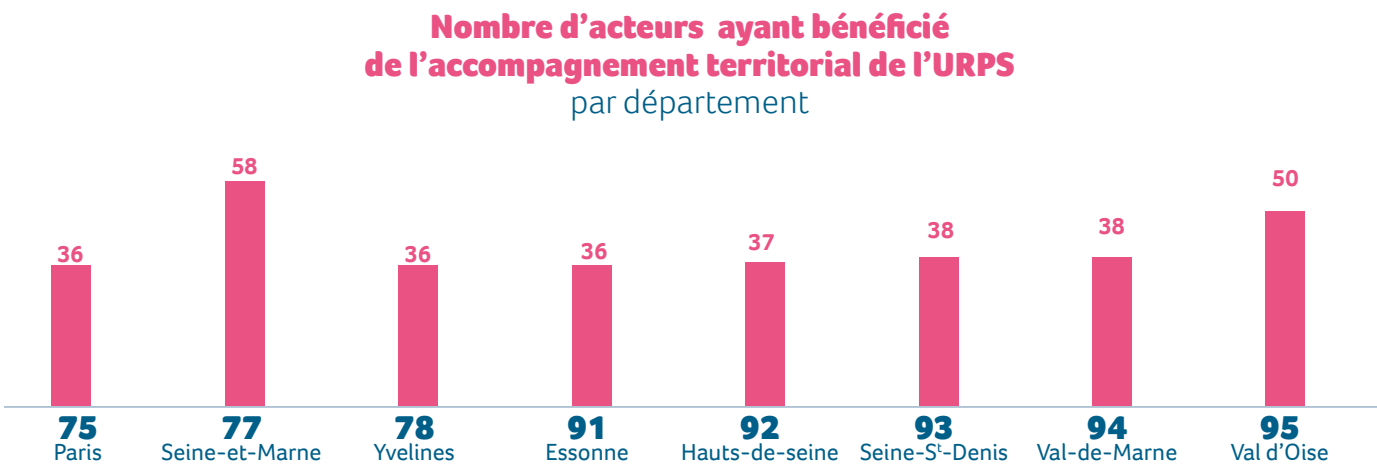
2.2.11 Accompagnement territorial

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir l'ingénierie de projet pour l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence régionale de santé.

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants :

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département...
- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de fonds d'intervention régional (FIR), pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, région, départements, ARS, fonds européens)
- Appui au suivi de chantier, etc.

EN 2024, PRÈS DE 330 PROJETS ET ACTEURS ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS
PAR L'ÉQUIPE TERRITORIALE DE L'URPS



2.3

ANALYSES ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX



2.3.1 Deuxième édition du baromètre santé des médecins libéraux : “Et vous Docteur, comment allez vous ?”

La Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins a organisé la deuxième édition de la semaine santé des médecins libéraux du 1^{er} au 8 décembre 2024. A cette occasion, l'URPS médecins a publié le baromètre santé des médecins franciliens. Invités à faire le point sur leur état de santé, 900 médecins ont renseigné en ligne l'auto-questionnaire URPS, les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Avec un rythme de travail soutenu, une charge mentale importante et un manque d'attention pour leur propre santé, les médecins libéraux sont, sans surprise, exposés aux situations de surmenage ou aux risques professionnels pour leur santé.

AU TRAVERS DE CETTE CAMPAGNE LA COMMISSION EXERCICE AU QUOTIDIEN DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE AVANT TOUT :

- Sensibiliser les médecins à leur santé et à leur bien-être, les inciter à consulter un confrère.
- Développer et promouvoir le réseau médecin de médecins de l'URPS médecins.
- Inciter à la pratique sportive et culturelle au travers d'offres franciliennes.
- Encourager les médecins à disposer d'une prévoyance avec une couverture adaptée.

49 % des médecins sont invités à prendre contact avec un confrère pour faire le point sur leur état de santé

27 % des médecins sont invités à surveiller leur santé et à faire un test plus complet

24 % des médecins sont encouragés à se maintenir en bonne santé

Sur le plan de leur propre prise en charge et de leur suivi médical :

27 % des médecins répondants déclarent n'avoir fait aucun dépistage ou examen de contrôle durant les deux dernières années. (22 % chez les + de 55 ans)

47 % déclarent avoir un symptôme somatique qui aurait dû les amener à consulter sans l'avoir fait



EN SAVOIR PLUS

2.3.2 Le réseau médecin de médecin de l'URPS médecins des médecins libéraux

Les médecins prennent soin quotidiennement de leurs patients mais négligent souvent leur propre santé. Leur charge de travail, leur engagement professionnel, leur rythme de journées les conduisent à oublier les gestes préventifs qu'ils conseillent pourtant à leurs patients. La Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins a souhaité se pencher sur cette question et apporter des solutions concrètes en deux points:



✓ le développement d'un réseau de confrères libéraux qui se déclarent disponibles dans toutes les spécialités pour accueillir des confrères et les prendre en charge. C'est une démarche qui se met en place, et la Commission Exercice au quotidien a organisé en 2024, quatre réunions très constructives avec la trentaine de confrères qui se sont portés volontaires. Le réseau est déjà opérationnel et a permis de répondre aux besoins de certains confrères à la recherche d'un médecin traitant ou d'une prise en charge spécialisée.

✓ la mise en place d'un partenariat avec l'Association Mots pour disposer d'une ligne d'appel H24 permettant aux médecins qui en ont besoin de trouver une orientation adaptée avec des confrères. Ce service est joignable via le 01.45.45.45.45

2.3.3 Plan d'action inter URPS : tolérance zéro pour les violences envers les professionnels de santé

En 2024, l'ARS a accordé un premier financement de douze mois pour le recrutement d'un chargé de mission sûreté. Dans le cadre du plan d'action inter URPS 4 groupes de travail ont été mis en place en 2024 :

- **Réglementation** : évolution souhaitable des textes de référence notamment pour établir un principe d'égalité des peines encourues pour violence quelque soit le statut du professionnel de santé, libéral ou hospitalier.
- **Formation** : développer une offre de formation ANDPC interprofessionnel sur le sujet des conduites à tenir pour faire face aux agressions verbales ou physiques
- **Protection** : établir un répertoire des solutions existantes pour améliorer la sécurisation des lieux d'exercices- Communication : travailler à une campagne de communication avec les patients pour prévenir ces comportements



LES MÉDECINS QUI SOUHAITENT DES RENSEIGNEMENTS OU SUBISSENT DES AGRESSIONS PEUVENT CONTACTER NOTRE NUMÉRO UNIQUE LE 01.45.45.45.45.



EN SAVOIR PLUS

NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL



01 45 45 45 45

2.3.4 Rôle des CME et des médecins libéraux dans les établissements de santé privés des médecins libéraux

La commission organisation et coordination de l'URPS s'attache notamment à travailler à l'amélioration des relations entre les médecins libéraux et hospitaliers.

2.3.5 Qualité et sécurité des soins dans les établissements de santé privés

Afin d'inciter les CME et médecins à s'investir davantage dans la sécurité et la qualité des soins, via notamment le nouveau dispositif de certification des établissements de santé pour la qualité des soins et la déclaration des événements indésirables graves, le groupe plateaux lourds techniques a travaillé avec un prestataire à la création d'un journal de bord permettant d'enregistrer un événement indésirable rapidement et anonymement. Ce dispositif est désormais à disposition des médecins.

2.3.6 Contrats médecins cliniques

La commission spécialistes a publié un nouveau contrat type médecin/clinique, en s'appuyant sur le guide réalisé par l'URPS. Ce travail a été réalisé en 2 étapes : enquête par questionnaire auprès de médecins déjà installés avec exercice en clinique pour recensement des problèmes rencontrés, puis travail de rédaction. Le document est finalisé et a été transmis au CNOM pour échange, avant publication.

2.3.7 Recrutement MSU généralistes

La commission médecine générale a lancé en janvier 2023, à la demande de la coordination des DES de médecine générale et des facultés franciliennes, une campagne de recrutement auprès de 4 600 médecins généralistes installés en Ile-de-France, non maître de stage universitaire (MSU) et non encore contactés par URPS, exclusion des + 65 ans et inclusion des nouveaux installés sur la période. Chaque semaine, 100 médecins ont été contactés par mail puis par téléphone la semaine suivante, par les téléopératrices de l'URPS. Les médecins volontaires ont été répertoriés dans un fichier partagé avec la coordination des DES de médecine générale et les facultés, qui avaient ensuite la charge de les contacter pour finaliser la démarche.

Le recrutement a été en pause plusieurs semaines, afin de laisser le temps aux facultés de prendre les contacts et de clarifier les modalités d'organisation des formations à valider pour exercer la fonction de MSU.

Au 14 janvier 2025, tous les médecins ciblés ont été contactés : 703 médecins ont indiqué vouloir être maîtres de stage, soit 15 % des appelés. Ces médecins ont été mis en relation avec les facultés.

Sur les 703 volontaires

- **108 nouveaux MSU sont déjà recrutés** (c'est-à-dire déjà formés ou inscrits à une formation pour devenir MSU), dont 55 % ont moins de 40 ans. Ces 108 médecins sont répartis sur l'ensemble de la Région : 18 à Paris, 9 en Seine et Marne, 19 dans les Yvelines, 10 en Essonne, 20 dans les Hauts de Seine, 11 en Seine Saint-Denis, 13 dans le Val de Marne, et 9 dans le Val d'Oise.

- **161 sont en cours de réflexion** pour devenir MSU

Par ailleurs, à partir d'avril 2024, il a été demandé aux médecins s'ils avaient un local disponible pour accueillir un **D' Junior** : **168 locaux ont été identifiés** en Ile-de-France, dont 102 chez des médecins volontaires pour devenir MSU et 66 chez des médecins ne souhaitant pas devenir MSU.

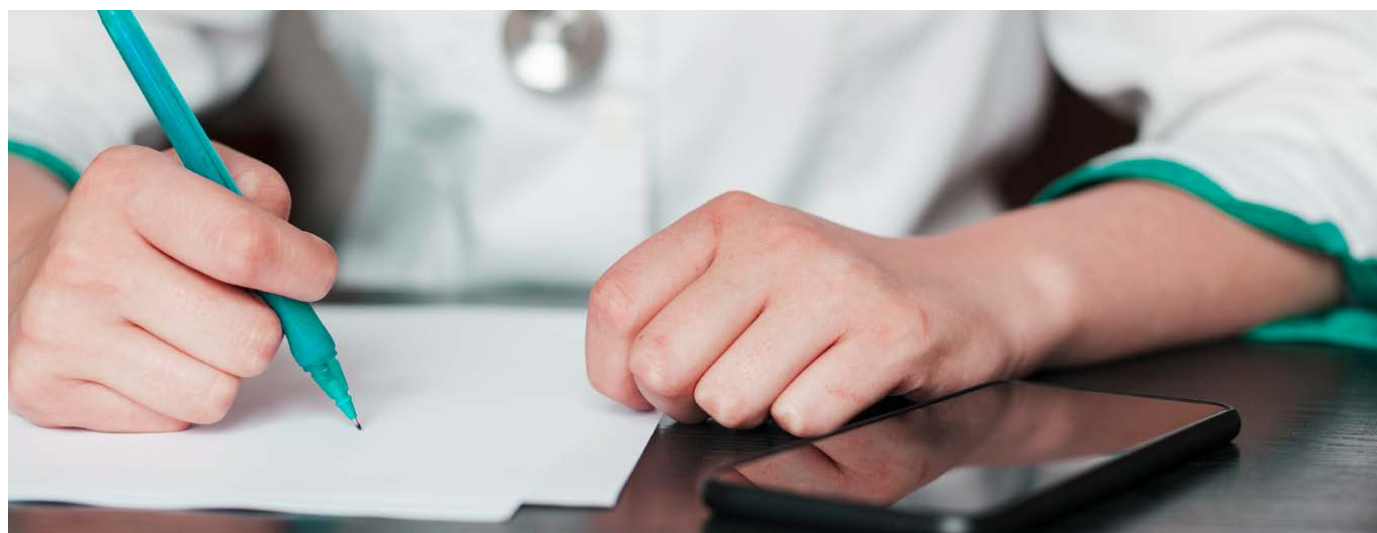


2.3.8 Mortalité maternelle en Ile-de-France

Une enquête a été réalisée en 2013 par l'URPS médecins et l'INSERM sur la mortalité maternelle en Ile-de-France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence). La commission anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM,

afin de modéliser les types d'organisation des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles à minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initié en 2017, s'est interrompu en 2020 suite à des problèmes d'organisation au sein de l'INSERM. Il a été relancé en 2021 par la commission des spécialistes, s'est poursuivi en 2022, 2023, et 2024, pour une restitution finale en 2025.

2.3.9 Observatoire des pratiques tarifaires des médecins libéraux en Île-de-France



Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement ;
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables ;
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux) ;
- Tranches de dépassement par spécialité.

Le tout avec une sélection possible par :
département / secteur conventionnel / spécialité / type d'exercice

Ce travail est mis à jour tous les ans.

2.4

PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE



2.4.1 Expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité (Annexe 10 du protocole ARS-URPS)

En 2022, l'expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité (ATP) est arrivée à terme. Cependant, avec le budget restant, provenant de l'ARS, l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a proposé en 2023 en partenariat avec l'équipe du pôle ETP un projet cadré consistant à promouvoir les acquis de la première phase d'expérimentation. Se sont organisés en 2023 un forum ATP pour dresser le bilan du projet puis quelques ateliers :

Atelier 1 sur les maladies chroniques et les polyopathologies

Atelier 2 sur les patients en situation de vulnérabilité

Enfin, **en janvier 2024 s'est déroulé le 3^{ème} et dernier atelier sur l'ATP et la Santé Mentale**

Au programme :

Partie I : Historique, contexte et objectifs

Partie II : Témoignages ATP et santé mentale

- Question aux participants
- Question aux experts

Partie III : Mise en situation en santé mentale, sous forme de théâtre forum

- Exercices préparatoires
- Représentations et discussion avec la salle

Partie IV : Intervention du grand témoin

Partie V : Qu'en reste-il ?

Suite à ces ateliers, l'information a pu circuler à un plus large public de médecins du territoire. Cependant, il a été décidé en accord avec l'ARS de restituer les fonds restants et de clôturer cette expérimentation en 2024.

2.4.2 Activité physique adaptée et Groupe de travail Jeux Olympiques 2024

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien est un enjeu de santé publique.

La pratique d'un sport, même à intensité modérée, permet de prévenir les risques liés à la sédentarité mais aussi de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques (obésité, hypertension artérielle) et des affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...).

Les Maisons Sport-Santé quant à elles, permettent d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien et un accompagnement encadré par des professionnels formés et qualifiés.

Elles s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re) prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée.

Depuis la loi du 26 janvier 2016, les médecins peuvent officiellement prescrire des activités physiques adaptées (APA) à leurs patients en ALD ou pathologies chroniques ou perte d'autonomie dispensées par des personnes qualifiées : un masseur kinésithérapeute, un ergothérapeute, un psychomotricien ou un enseignant APA-S titulaire du STAPS.

La commission santé publique de l'URPS médecins est très impliquée sur le sujet de l'activité physique adaptée et a lancé une enquête auprès de tous les médecins libéraux d'Ile-de-France pour faire un état des lieux de leurs connaissances sur l'APA, les sensibiliser à cette thématique et connaître leur attitude face à une prescription possible.

Ces résultats, présentés lors du séminaire des élus URPS du 29 novembre 2023, démontrent que la plupart des médecins connaissent l'APA et/ou les MSS mais que malgré leur connaissance de ces dispositifs, nombreux d'entre eux ne sont pas des prescripteurs car ils ignorent les modalités financières, les modalités de prescription ainsi que les coordonnées des MSS... Les résultats sont unanimes sur le besoin de formation et le manque de connaissances sur la prescription APA.

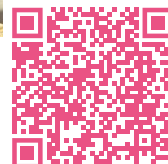
L'URPS médecins soutient la promotion de l'activité physique et sportive, Grande Cause Nationale 2024 et a souhaité mettre en place des actions sur cette thématique.

SÉMINAIRE : PRESCRIRE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX ILE-DE-FRANCE A ORGANISÉ UN SÉMINAIRE SUR LA PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE, LE MERCREDI 15 MAI 2024, À LA CITÉ DES SPORTS D'ISSY-LES-MOULINEAUX.



EN SAVOIR PLUS



KIT DE PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Parallèlement, la commission santé publique a réalisé un kit de prescription de l'activité physique adaptée en partenariat avec l'URPS kinésithérapeutes qui reprend la liste de toutes les maisons sport-santé d'Ile-de-France, un listing non exhaustif des mutuelles prenant en charge une partie de la prescription, des ordonnances types de prescription...



TÉLÉCHARGER
LE KIT



Dans cette même dynamique, un groupe de travail Jeux Olympiques 2024 a été créé.

PODCAST JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Le groupe Jeux olympiques 2024 a enregistré un épisode du podcast La Voix des libéraux sur les problématiques suivantes : Comment sera organisé le volet sanitaire des JO ? Comment les médecins libéraux sont-ils intégrés au dispositif spécialement mis en place ? Comment les patients pourront-ils accéder à leur médecin situé en périmètre de sécurité lié aux épreuves et cérémonies ?

Les intervenants de ce podcast étaient Sophie Martinon, directrice générale adjointe de l'ARS Ile-de-France et les docteurs Philippe Pizzuti et Marc Rozenblat, coordonnateurs du groupe de travail JO 2024.

PAGE INTERNET JEUX OLYMPIQUES 2024

Ce groupe de travail a également participé aux réunions organisées par l'ARS Ile-de-France et la préfecture de police afin de transmettre les informations utiles aux médecins libéraux via une page dédiée sur notre site internet. Voici les principales thématiques mises en évidence :

- Parcours de la flamme olympique en Ile-de-France
- Périmètres de circulation : circulation des médecins, circulation des patients, accueil du flux de la population
- Traduction instantanée : SOS QR Code Global
- Les modalités de facturation
- Héritage des Jeux Olympiques
- Ressources utiles

TOUR D'ILE-DE-FRANCE DES MAISONS SPORT-SANTÉ

Enfin, ce groupe de travail a mis en place des soirées au sein des Maisons Sport-Santé d'Ile-de-France pour familiariser les médecins libéraux avec l'activité physique adaptée et sa prescription, faire connaître les maisons sport-santé aux médecins du territoire et créer du lien localement. Vingt-quatre soirées ont été organisées en 2024.

Les 24 villes des soirées maisons sport-santé :

Paris (4e)	Le Blanc-Mesnil (93)
Paris (13e)	Saint Ouen (93)
Fontainebleau (77)	Clichy (92)
Meaux (77)	Levallois-Perret (92)
Versailles (78)	Malakoff (92)
Évry-Courcouronnes (91)	Bondy (93)
Saclay (91)	Bry-Villiers (94)
Savigny-sur-Orge (91)	St-Maur-des-Fossés (94)
Issy-les-Moulineaux (92)	Villeneuve-Saint-Georges (94)
Bobigny (93)	Vincennes (94)
Bois-Colombes (92)	Cergy-Pontoise (95)
Gennevilliers (92)	Taverny (95)

Les médecins participant ont reçu des affiches sur l'activité physique à destination des salles d'attente ainsi que le kit de prescription APA.



2.4.3 Partenariats

URPS CHIRURGIENS-DENTISTES

L'URPS médecins, en partenariat avec l'URPS Chirurgiens-dentistes, a réalisé une plaquette sur le diabète et les maladies parodontales. En effet, la prise en charge complète des soins parodontaux des patients diabétiques constitue actuellement un véritable problème de santé publique et cette prise en charge est interprofessionnelle. Ce livret rappelle notamment aux médecins libéraux d'adresser leurs patients diabétiques aux dentistes et inversement.



TÉLÉCHARGER
LE LIVRET EN PDF

Dans cette même dynamique, une soirée interprofessionnelle sur le diabète et les maladies parodontales a eu lieu dans le cadre de la journée mondiale du diabète. Les URPS Médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthoptistes et sages-femmes ont pris l'initiative de se réunir afin d'échanger, partager, et assurer une collaboration forte et durable dans la prise en charge des patients diabétiques.



Cette soirée s'est tenue le jeudi 14 novembre 2024.

Les conférences ont été animées par :

Michel Borys
Diabétologue endocrinologue
Charlotte Gauthier
Sage Femme
Laurent Milstayn
Orthoptiste
Marjolaine Gosset
Chirurgien-Dentiste
Delphine Chadoutaud
Pharmacienne

RÉSEAU NACRE

En 2023, la commission santé publique a été sollicité par le Réseau NACRe (Réseau Nutrition Activité Physique Cancer Recherche) pour nouer un Travail en partenariat en co-construction entre le réseau NACRe et l'URPS médecins afin de faire de la formation et de l'information à destination des médecins généralistes grâce à la création de vidéos informatives. Ce travail permettrait de sensibiliser les médecins généralistes sur la prévention nutritionnelle, souligner leur rôle clé dans la prévention des cancers et leur fournir des outils.

Le projet est la réalisation de 3 séries de vidéos

- Introduction à la prévention nutritionnelle des cancers
- Alcool et Cancer
- Obésité et Cancer

Chaque série aura en moyenne 5 vidéos ainsi que des infographies associées.

En 2024, la commission santé publique a validé toutes les vidéos de la première série sur l'introduction à la prévention nutritionnelle des cancers ainsi que les infographies et l'ordonnance prévention associées. Nous attendons à présent la version définitive et aboutie de ces vidéos.

Une publication est prévue pour 2025.

RÉSEAU SENTINELLES

La commission santé publique a conclu en 2021 un partenariat avec le Réseau Sentinelles qui est un réseau de recherche et de veille en soins primaires (médecine générale et pédiatrie) en France métropolitaine. Il fonctionne grâce à la collaboration entre médecins généralistes, pédiatres volontaires et chercheurs.

En 2024, ce partenariat a été renouvelé et 2 articles scientifiques ont été publiés et relayés auprès des médecins généralistes et des pédiatres sur le moustique tigre et la coqueluche. Le prochain article scientifique attendu portera sur les IST bactériennes.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'URPS médecins en partenariat avec La ligue contre le Cancer a organisé un webinaire sur les soins de support des patients cancéreux à destination de tous les médecins libéraux.

Au programme :

- L'accompagnement des personnes malades et de leurs proches
- La permanence sociale de la Ligue nationale
- Les plateformes ressources
- Les contacts départementaux d'Ile-de-France

Les intervenants de ce webinaire :

- D^r Sylvie Royant-Parola, Psychiatre et coordinatrice de la commission santé publique de l'URPS
- Natacha Hiolin, Directrice du Comité de l'Essonne de la Ligue contre le Cancer
- Elisa Yvers, Coordinatrice Actions pour les Malades de la Ligue contre le Cancer

Le replay du webinaire a été publié sur le site de l'URPS et diffusé à tous les médecins libéraux.



EN SAVOIR PLUS

LES TOPOS D'EXPERTS EN SANTÉ PUBLIQUE

La commission santé publique a souhaité en 2024 développer plusieurs séries de vidéos par thématiques de santé publique tout au long de l'année pour informer et sensibiliser les médecins libéraux à l'aide d'experts.

Une première série de vidéos a été produite et mise en ligne. Celle-ci porte sur l'obésité infantile et a été réalisée en collaboration avec le réseau Repop et le Réseau Morphée. Composée de six vidéos, cette série explore les différents facteurs de l'obésité infantile, qu'ils soient environnementaux, génétiques ou comportementaux.

Au programme :

1. Introduction : par le Réseau REPOP
2. Obésité et sommeil : par le Réseau Morphée
3. Obésité et activité physique : par le D^r Machin et le D^r Rozenblat
4. Obésité et nutrition : par le réseau REPOP
5. Conclusion Obésité infantile : Réalisé par la commission santé publique de l'URPS médecin

Ces vidéos d'experts vont se poursuivre sur 2025.



EN SAVOIR PLUS

ACTUALITÉS EN GÉRIATRIE POUR LES MÉDECINS LIBÉRAUX

L'URPS médecins, en partenariat avec Gêrondif, a organisé une conférence « Actualités en gériatrie » avec la participation du D^r Caroline Marquis, médecin gériatre spécialiste du vieillissement, qui sera le grand témoin de cette conférence.



EN SAVOIR PLUS



CETTE CONFÉRENCE A RASSEMBLÉ 25 PARTICIPANTS.

2.5

DÉMOGRAPHIE ET BESOIN DE SANTÉ DES TERRITOIRES



2.5.1 Avis des internes sur l'ajout de la 10^{ème} année de médecine générale

Les médecins de la commission démographie de l'URPS ont souhaité réaliser une enquête à destination de tous les internes afin de les interroger sur leur avis concernant l'ajout de la 10^{ème} année de médecine générale.

Les objectifs de l'enquête sont :

- Faire connaître l'URPS aux internes
- Avoir l'opinion des spécialités sur cet ajout.

La création de ce questionnaire a été réalisée en collaboration avec l'ISNI pour une diffusion début 2025. Compte tenu du contexte, et de la demande de report de la mise en œuvre de cette 4^{ème} année par les syndicats étudiants, cette enquête est pour le moment en stand by.

2.5.2 Parrainage “Adopte 1 Doc”

FIN 2024, 95 MÉDECINS SONT INSCRITS SUR LA PLATEFORME ET 86 ÉTUDIANTS ONT SOLlicitÉ AU MOINS UN PARRAIN, CE QUI REPRÉSENTE 131 PARRAINAGES AU TOTAL GRÂCE AU DISPOSITIF.



2.5.3 Enquête sur le revenu des médecins généralistes en Europe

Une étude menée à la demande du Bureau de l'URPS a analysé le revenu des médecins généralistes en Europe. Les résultats montrent que les médecins généralistes français se classent au 8^{ème} rang des mieux rémunérés en Europe, dépassant la moyenne européenne sur tous les critères.

L'Allemagne, la Suisse et l'Autriche dominent les classements, mettant en évidence les avantages des systèmes germaniques. À l'inverse, les pays scandinaves occupent des positions intermédiaires, tandis que les pays de l'Est et méditerranéens ferment le classement.

Cependant, plusieurs limites doivent être prises en compte :

- la comparabilité restreinte entre les systèmes de santé
- un manque de données ayant nécessité des estimations
- des obstacles linguistiques qui ont complexifié l'analyse.

2.5.4 Suivi des déconventionnements 2024

L'URPS a décidé de suivre le nombre de médecins libéraux non conventionnés en Île-de-France, en s'appuyant sur les données fournies par la CPAM à plusieurs dates clés (30 décembre 2023, 30 mars, 30 juin, et 30 septembre 2024).

En 2024, la région Île-de-France compte 622 médecins exerçant en secteur 3.

Entre fin décembre 2023 et fin septembre 2024, 52 médecins ont choisi de se déconventionner. Parmi eux, 41 sont des médecins généralistes.

Le département de Paris se distingue particulièrement, enregistrant le plus grand nombre de médecins exerçant en secteur 3, soit 406 praticiens, représentant 2,2 %

de l'ensemble des professionnels de santé parisiens, tous secteurs confondus. Parmi eux, on compte 157 généralistes parisiens exerçant en secteur 3 soit 6,6% des généralistes parisiens, tous secteurs confondus.

2.5.5 Enquête sur l'arrêt précoce de la médecine libérale en Île-de-France

Les médecins de la commission démographie ont souhaité réaliser une enquête à destination des médecins ayant cessé leur activité libérale en Île-de-France prématurément (avant 60 ans) afin de connaître les principales raisons de leur choix.

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 juillet 2024, 623 médecins ont cessé prématurément leur activité libérale en Île-de-France. Ils représentent 15 % de l'ensemble des cessations d'activité, avec un âge moyen de 47 ans.

Un questionnaire d'enquête est en cours et a été envoyé en octobre 2024 auprès de 495 médecins ayant cessé prématurément leur activité libérale en Île-de-France.

Les résultats seront présentés à la Commission en 2025.



2.5.6 Installations et départs

Les médecins de la commission ont initié une analyse des primo-installations et des départs de médecins en Île-de-France sur la période 2020-2023. Cette étude, basée sur les données issues du CRM de l'URPS Médecins Île-de-France, a couvert 40 spécialités médicales.

Une analyse mensuelle du premier semestre 2024 concernant les primo-installations dans différentes spécialités a également été menée.

2.5.6 Outil d'automatisation du volet statistique des diagnostics territoriaux

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a proposé à l'URPS le financement et le développement d'un outil automatisant le volet statistique des diagnostics territoriaux. Cet outil, particulièrement pertinent pour les questions de recensement démographique en Île-de-France, permet de traiter les bases de données trimestrielles transmises par la CPAM via Excel VBA. Il génère

également, grâce à PowerBI, des rapports sous un format standardisé, facilitant l'analyse et la visualisation des données nécessaires aux diagnostics territoriaux. Reconnaisant l'intérêt de cet outil pour une meilleure compréhension des dynamiques démographiques régionales, la Commission démographie de l'URPS a financé les correctifs nécessaires afin d'en optimiser l'efficacité et l'utilisation.

2.5.7 Enquête et podcast sur les médecins en secteur 3

En décembre 2023, une enquête a été réalisée auprès des 379 médecins exerçant en secteur 3 en Île-de-France, constituant un échantillon dont l'âge moyen est de 63 ans (60 ans pour les femmes et 67 ans pour les hommes). Avec un taux de réponse de 23 %, l'étude s'est concentrée sur trois thématiques : les aspects économiques, le bien-être des médecins et la qualité des soins.

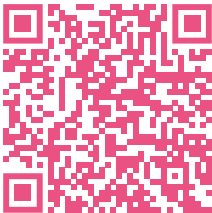
Profil des médecins du secteur 3
Répartition géographique : 60% des médecins exercent à Paris, 11% dans les Hauts-de-Seine.
Parcours professionnel : 38% des répondants exercent en secteur 3 depuis leur installation, tandis que 62% y ont accédé après un changement de secteur.
Spécialités : Près de 65% des médecins sont des généralistes.

Résultats principaux de l'enquête :
Les médecins interrogés estiment que le secteur 3 améliore :
• La qualité des soins ;
• Leur plaisir à exercer, leur santé mentale et physique, ainsi que leur qualité de vie personnelle (sommeil, vie familiale, humeur) ;
• Leur situation économique globale

Par la suite, la Commission démographie a proposé un échange informel avec des médecins de S3. 23 médecins ont participé à cette rencontre. L'objectif était de présenter les résultats de l'enquête et d'échanger sur les pratiques des médecins exerçant en secteur 3. Suite à ces échanges jugés très enrichissants, la commission a décidé de diffuser ces informations auprès du grand public.

Pour ce faire, un épisode a été enregistré en présence de 3 médecins en secteur 3, dans le cadre du podcast "La voix des libéraux", produit par l'URPS médecins libéraux Ile-de-France. Publié en juillet 2024, cet épisode a rencontré un succès notable avec plus de 500 écoutes entre le moment de sa diffusion et septembre 2024.

 ÉCOUTER LE PODCAST



2.5.9 Enquête Flash : l'avis des médecins sur la taxe lapin

Une enquête quantitative par questionnaire a été menée pour recueillir l'avis des médecins sur une solution responsabilisant les patients face aux rendez-vous non honorés, conformément à l'engagement du Premier ministre de trouver une solution avant fin 2024.

Envoyée le 12 février 2024 à 16 600 médecins d'Île-de-France, elle a obtenu 1 961 réponses (12 % de taux de réponse).

Parmi ces médecins :

- 43% sont des médecins généralistes
- 52% sont en secteur 1
- 89% des répondants sont pour la mise en place d'un dispositif de responsabilisation financière.

Les préférences des médecins comme premier choix face aux différents dispositifs de responsabilisation des patients sont les suivantes :

- 53% des répondants font le choix d'un système de prépaiement (via empreinte de carte de crédit) à mettre en place de son plein gré.
- 23% des répondants font le choix d'un système de déclaration du RDV non honoré auprès de la CPAM qui retient un montant sur le prochain remboursement du patient.
- 11% des répondants font le choix d'un dépassement exceptionnel au prochain RDV (cotation spécifique).

Parmi les répondants :

- 62% ont déjà un système de régulation des RDV non honorés mis en place dans leur pratique.
- 84% utilisent une plateforme de prise de RDV en ligne ; pour 82% d'entre eux, il s'agit de Doctolib.
- 49% ont 1 rendez-vous non honoré par jour et 28% en ont 2.

2.6

E-SANTÉ



2.6.1 Le lab'URPS

MEETING POINT URPS

L'objectif des meeting point est de permettre aux médecins libéraux de participer à l'innovation en santé en rencontrant des start up dans le cadre de présentation de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes de questions) aux médecins de la commission E-santé.

À l'issue de ces rencontres, les médecins de la commission donnent leur avis sur les start up pour déterminer si elles peuvent par la suite intégrer le programme de club beta testeur. Six start up ont fait l'objet d'un meeting point en 2024. Le format des meeting point a évolué. Ils sont de nouveau en visio mais la fréquence n'est plus régulière mais dépend de l'intérêt des médecins de la commission pour les solutions qui se présentent.

De plus, l'ensemble des élus sont désormais invités à participer au meeting point. En fin d'année, la commission a repris contact avec la DIRNOV de l'ARS afin de faciliter le sourcing de solutions et de leur rediriger les solutions qui ont retenu l'attention des médecins de la commission.

REPRISE DES CLUBS BÊTA TEST

Les Clubs beta testeurs ont rencontré un grand succès auprès des médecins y ayant participé et des start up concernées depuis 2019.

En 2023, ont été testés 2 start up, Mimosa (coordination ophtalmologiste-orthoptistes-opticiens) et Odaiji (logiciel métier) qui a été référencé à la centrale après le beta test.

En 2024, une seule solution a été testée faute de solutions adaptées présentées en meeting point. La solution testée est Aldebaran (assistant médical numérique - envoi de questionnaires aux patients pré consultation). Le test a commencé au mois de septembre et doit s'étendre jusqu'en janvier 2025 auprès de 7 médecins généralistes.



2.6.2 Guides, communication et enquête

ENQUÊTES SÉCUR

La commission E-santé a réalisé une nouvelle enquête auprès des médecins sur le déploiement des fonctionnalités Ségur dans les logiciels. La restitution des résultats de l'enquête a été faite aux instances territoriales et nationales (ARS, CNAM, DNS). Ces travaux ont permis de maintenir l'implication de l'URPS dans les travaux nationaux autour du déploiement du Ségur. Ces résultats ont aussi été diffusés aux médecins libéraux via le site internet et une newsletter

COMMUNICATION FORFAIT STRUCTURE

La commission E-santé a réalisé une communication à tous les médecins sur les évolutions à venir pour le forfait structure

ENQUÊTE COÛTS DU NUMÉRIQUE

La commission E-santé a réalisé une enquête sur les coûts du numérique avec pour objectif de vérifier si ces coûts ont augmenté et quels sont les principaux postes de dépenses. Cette enquête a donné lieu à un communiqué de presse repris entre autres par le *Quotidien du médecin*.

ENQUÊTE CANAUX DE COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La commission a réalisé une enquête sur les moyens de communication entre les professionnels de santé dans l'objectif de faire un état des lieux mais aussi de travailler sur le sujet des adresses MSsanté multiples afin de pouvoir collaborer activement avec la DNS.

CONSERVATION DES DONNÉES DES MÉDECINS À LA RETRAITE

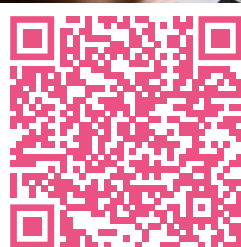
La commission E-santé a commencé à travailler sur la conservation des dossiers patients à la retraite. Elle a consulté Maître Anne-Charlotte Andrieux, avocate spécialiste des données en santé pour avoir une vision claire des obligations des médecins sur le sujet.

2.6.3 Table ronde sur l'intelligence artificielle

La commission E-santé a organisé deux tables rondes autour de l'IA en 2024. La première au mois de février était orientée sur la théorie avec trois intervenants de profils différents (sociologue, journaliste spécialisée et ingénieur). Une seconde table ronde beaucoup plus orientée pratique a été organisée en septembre pendant laquelle quatre médecins sont intervenus pour présenter des applications concrètes en cabinet. Ces deux tables rondes sont accessibles en replay sur la chaîne Youtube de l'URPS et ont été visionnées par plus de 500 personnes.



VOIR LE REPLAY



2.6.4 Travail avec la centrale de référencement pour les logiciels métiers

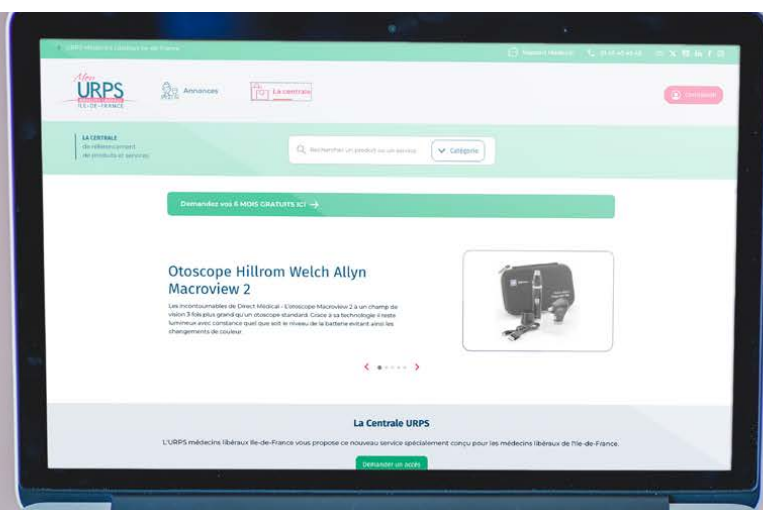
La commission E-santé a collaboré avec la Centrale de référencement afin de sélectionner les logiciels métiers les plus pertinents pour les médecins libéraux. Elle a sélectionné une liste de logiciels à partir des résultats des enquêtes Ségur menées préalablement et a demandé à leurs éditeurs de remplir un questionnaire.

Les réponses ont été analysées par la commission puis des auditions ont permis de montrer le fonctionnement des logiciels. Sur la base de ces entretiens, une grille de notation a été remplie.

LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ EXAMINÉS EN COMMISSION ET CETTE DERNIÈRE A VALIDÉ 3 LOGICIELS : MAIIA, DR SANTE ET ODAIJI.

2.7

LA CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT



LA CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT DE PRODUITS ET DE SERVICES DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX ILE-DE-FRANCE A ÉTÉ LANCÉE OFFICIELLEMENT EN OCTOBRE 2023, AFIN DE PERMETTRE AUX MÉDECINS LIBÉRAUX FRANCILIENS DE FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LEURS ACHATS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS.

Ce service, lancé auprès des 20 000 médecins adhérents de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, prend la forme d'une plateforme en ligne, accessible sur le site internet de l'URPS, et se veut indépendante des fournisseurs.

En 2024, la Centrale a entrepris des actions d'amélioration et de développement, en menant des travaux multiples pour offrir une meilleure expérience d'utilisation du site, tout en élargissant les catégories d'offres proposées aux médecins. La Centrale compte 59 fournisseurs, représentant des milliers de produits référencés.

Ce service est accessible après la souscription d'un accès annuel payant. Pour faire connaître ce service, une offre découverte de 6 mois gratuits à été proposée aux médecins sur simple demande. Le prix d'accès a baissé après 1 an d'exploitation pour être plus accessible : 60€ annuel – au lieu de 90€ – déductibles des charges professionnelles.

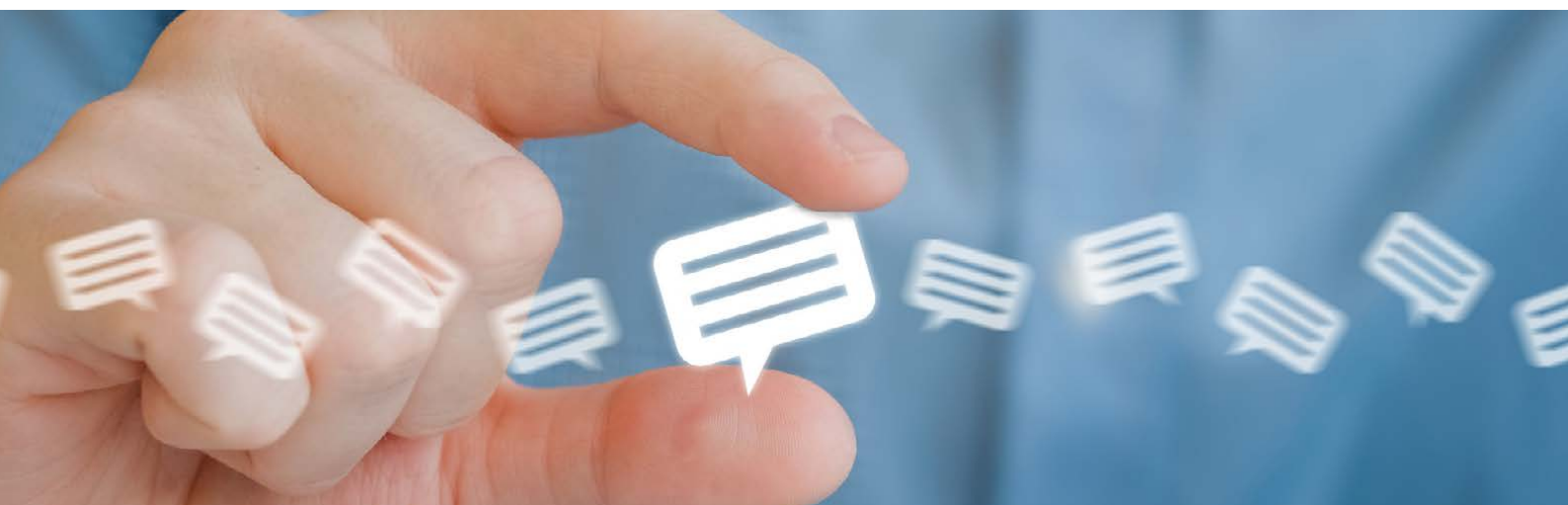
Le catalogue continuera à se développer en 2025 avec les médecins abonnés et à s'enrichir de nouvelles offres négociées sur les différentes spécialités.



**ACCÉDER
À LA PLATEFORME**

2.8

INFORMATION ET COMMUNICATION



L'ANNÉE 2024 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE COMMUNICATION INTENSE VERS LES MÉDECINS LIBÉRAUX QUI A MULTIPLIÉ LES OCCASIONS DE RENCONTRES PHYSIQUES ET VIRTUELLES, EN PROPOSANT DES DÉCLINAISONS AU FORMAT PODCAST POUR L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS À L'INFORMATION.

2.8.1 À la rencontre des médecins libéraux franciliens

LES 12/14, RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'ORGANISATION DES SOINS EN ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins propose un rendez-vous régulier aux médecins et acteurs franciliens de la santé sous la forme d'une rencontre à l'URPS autour d'un thème et d'invités liés à l'organisation des soins.

Les échanges, animés par des élus de l'URPS, sont ensuite diffusés sous la forme d'un podcast disponible sur le site de l'URPS et sur toutes les plateformes (Apple, Google, Deezer, Spotify...).

28 février

Coordination Ville Hôpital GHT – CPTS : les facteurs clefs de succès ?

24 avril

Bilan du SAS Ile-de-France : régulation et effecton, quels rôles pour les acteurs locaux ?

12 juin

Gouvernance et adhésion à un projet local : comment réussir ?

18 septembre

Visite à domicile, quelle place dans la pratique des médecins ?

9 octobre

Accompagnement des malades en fin de vie : la zone du cas de conscience et du dialogue

13 novembre

CPTS et Soins Non Programmés: quelles organisations, quels outils?

11 décembre : responsabilité du dirigeant associatif dans l'environnement sanitaire : quels risques et quelle responsabilité ?



ECOUTER LES 12/14
EN PODCAST

SALONS ET CONGRÈS

Santexpo

L'URPS était présente au salon Santexpo, en mai 2024, Porte de Versailles. Les médecins élus et les chargés de mission se sont relayés sur le stand pour aller à la rencontre des médecins et des organisations du monde de la santé.

Congrès de médecine générale

Pour aller à la rencontre des médecins généralistes franciliens, l'URPS était présente pour la seconde fois au Congrès de médecine générale en mars 2024, au Palais des Congrès, via :

- la tenue d'un stand : plus de 200 internes ont été reçus sur le stand par des binôme salarié/élu pour échanger sur leurs projets professionnels, (conservés en interne pour suivi) et découvrir les dispositifs d'accompagnement à l'installation proposés par l'URPS
- l'animation d'une plénière sur le thème "Quel plan d'action coordonné pour lutter contre le 1^{er} désert médical français ?" avec la participation de la présidente de Région Valérie PÉCRESSE, Margot MARTINEZ Présidente du Syndicat Représentatif Parisien des Internes de Médecine Générale (SRP-IMG), Sophie MARTINON Directrice Générale de l'ARS Ile-de-France et Marguerite CAZENEUVE Directrice adjointe de la CNAM
- l'animation d'un atelier sur les violences faites aux médecins

2.8.2 Des affiches pour les salles d'attente

La salle d'attente est un lieu privilégié pour informer les patients. C'est pourquoi l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a lancé en 2023 une campagne d'affiches destinées à la salle d'attente des médecins libéraux. Le bon de commande est disponible sur le site de l'URPS.

En 2024, une septième affiche a été proposée aux médecins sur le thème : "Dans la salle d'attente, on reste patient".



Au total, 7 affiches ont été proposées aux médecins qui ont commandé 5 241 exemplaires depuis janvier 2023.

2.8.3 Podcast « La Voix des libéraux »

Le podcast La Voix des libéraux, lancé par l'URPS fin 2021, a pour objectif de répondre aux préoccupations des médecins libéraux sur des sujets d'actualité.

Le jour de l'enregistrement sont présents un invité choisi par l'URPS, un élu et la journaliste Sidonie Watrigant qui anime les échanges.

Sept nouveaux épisodes ont été diffusés en 2024 :

JO 2024 : quel impact sur l'organisation des soins de ville ? avec Sophie Martinon, directrice générale adjointe de l'ARS Ile-de-France, le Dr Philippe Pizzuti et le Dr Marc Rozenblat, coordonnateurs de la commission santé publique

Séjour du numérique en santé : où en sommes-nous ? avec Hela Ghariani, déléguée ministérielle au numérique en santé, le Dr Sandra Malak, directrice de Projet Séguir numérique à la délégation ministérielle au numérique en santé et le Dr Laurent de Bastard, médecin généraliste à Versailles et co-coordonnateur de la commission E-santé de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France.

Téléconsultation : faut-il davantage réglementer cette pratique ? avec Albert Lautman, Directeur coordonnateur de la gestion du risque à l'Assurance Maladie d'Ile-de-France, Directeur de la CPAM de l'Essonne et le Dr Jean-Marc Spira, médecin urgentiste, coordonnateur de la commission organisation et coordination de l'URPS.

Médecins secteur 3 : qui sont-ils ? avec le Dr Séverine Steenkiste, médecin généraliste à Chambourcy (78), le Dr Rosalie Nguyen, médecin généraliste au Blanc-Mesnil (93) et le Dr Joubine Nadjahi, médecin généraliste à Créteil (94)



EN SAVOIR PLUS

La cybersécurité dans le cadre de notre activité libérale, avec Olivier Ruet-Cros, analyste sur incidents au CERT Santé et le D^r Eric Tanneau, psychiatre et secrétaire général adjoint de l'URPS médecins

Tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé, avec le D^r Mardoché Sebbag, Vice Président de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, Fatima Said Dauvergne, Présidente de l'AIUF : Association Interprofessionnelle des URPS franciliennes et Deve Maboungou, chargé de mission sûreté régional Ile de France inter URPS

Responsabilité sociétale de l'entreprise libérale, avec Claire Traon, Directrice de mission transition écologique et santé environnementale à la CNAM et le D^r Patrick Simon-Laneuville, ophtalmologiste à Orsay (91) et élu URPS.

Au 31 décembre 2024, les 17 épisodes comptabilisent 7 020 écoutes, soit une moyenne de 416 par épisode. Ils sont disponibles sur le site de l'URPS, sa chaîne Youtube et sur toutes les plateformes d'écoute (Apple music, Spotify, Deezer, etc.)

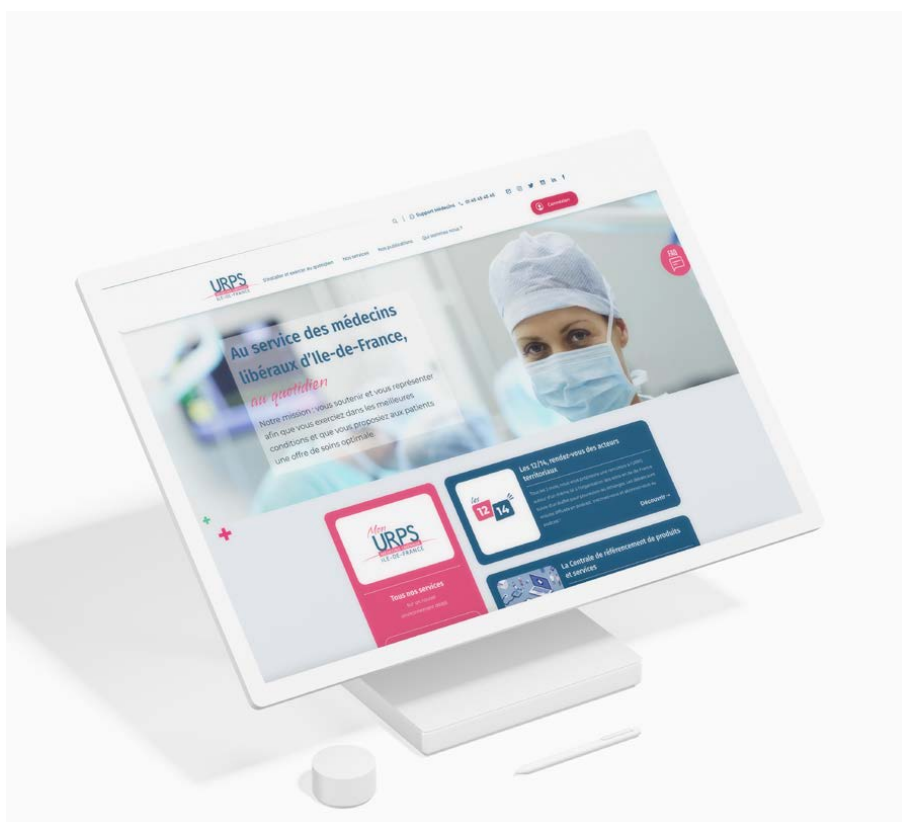
2.8.4 Le site internet de l'URPS

CONTENU

En 2024, la refonte du site internet de l'URPS s'est poursuivie : les contenus nécessitant une connexion sont désormais hébergés sur Mon URPS (mon.urps-med-ile-de-france.org), à savoir la plateforme d'annonces et la centrale de référencement de produits et services.

Le palmarès 2024 des pages d'actualité les plus consultées est le suivant :

1. Ils viennent de s'installer (10 100 vues)
2. Des affiches pour votre salle d'attente (2 100 vues)
3. Choisir son secteur, 1 ou 2 (2 000 vues)
4. Les aides à l'installation (1 800 vues)
5. S'inscrire à la permanence d'aide à l'installation (1 500 vues)
6. Congé maternité et paternité (1 300 vues)
7. La voix des libéraux, le podcast (1 100 vues)
8. Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (1 000 vues)
9. Les zones déficitaires (1 000 vues)
10. Prescrire l'activité physique adaptée (1 000 vues)
11. 2 jours en libéral (1 000 vues)
12. Auto-questionnaire Ma santé (900 vues)
13. Job de carabin (900 vues)
14. les 12/14, rendez-vous de l'organisation des soins (700 vues)
15. La centrale de référencement (700 vues)
16. Poursuivre ou reprendre son activité (600 vues)
17. Comment choisir ma prévoyance ? (500 vues)
18. La télésurveillance : guide pratique (500 vues)
19. Permanence des soins (500 vues)
20. Aide à l'investissement immobilier (500 vues)



<https://www.urps-med-idf.org/>

FRÉQUENTATION

La fréquentation du site de l'URPS en 2024 est marquée par une progression sensible du nombre de visiteurs et de pages vues.

71 000
VISITEURS,
+46 %

223 000
PAGES CONSULTÉES
+83 %

2.8.5 Les newsletters

En 2024, 256 newsletters ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux.

PALMARÈS DES NEWSLETTERS LES PLUS CONSULTÉES, EN TERMES DE NOMBRE D'OUVREURS

- 1 [Enquête] Taxe lapin
- 2 Lettre au premier ministre
- 3 [Enquête] Votre CPAM et Vous
- 4 [Invitation] Journée APA - Prescrire l'activité physique adaptée - 15 mai
- 5 Le TESE - URSSAF pour les nuls - Webinaire URPS 12 mars à 20h00
- 6 Les nouveaux installés du mois - Janvier 2024
- 7 Affiches salle d'attente #7 : comportement en salle d'attente
- 8 [Soirée] Médecin de Médecin - jeudi 7 mars
- 9 Colloque IA - 6 février 2024
- 10 [Invitation] 12/14 de l'URPS : Coordination Ville-Hôpital, CPTS-GHT : les facteurs clefs de succès ?

ACTIONS URPS LIÉES À UN ENVOI D'E-MAIL AUX MÉDECINS LIBÉRAUX FRANCILIENS

Janvier à décembre : actions récurrentes

- Devenez maître de stage universitaire (32, 100 médecins ciblés à chaque fois)
- Accompagnement à la gestion entrepreneuriale (10)
- Les nouveaux installés du mois (10)
- Soirées libérales : découverte du libéral (9)
- La Centrale de référencement (9)
- L'info santé publique (7)
- Podcasts La voix des libéraux (7) et Les 12/14 (6)
- Tour d'Île-de-France des Maisons Sport-Santé (24 soirées)
- Webinaires La Centrale (4)
- Soirées médecin de médecin (4)
- Soirée formation "Agressions verbales ou physiques au cabinet médical, les conduites à tenir" (4)
- Les topos d'experts en santé publique : vidéos (3)
- Table ronde IA (2)
- La pause RH (2)
- Logiciel métier Ségur (2)
- La Lettre de l'URPS (2)

Janvier

- Deux jours en libéral : recrutement de médecins volontaires
- Commandez votre affiche salle d'attente
- Colloque IA
- SEL : fiscalité et droit des sociétés, ce qu'il faut savoir pour 2024

Février

- [Enquête] Taxe lapin
- [Enquête] Votre CPAM et Vous
- Contrat médecin libéral / établissement de santé privé : votre retour d'expérience
- [Enquête] Visite à domicile - MG & gériatres
- Le TESE - URSSAF pour les nuls - Webinaire URPS
- Lettre au premier ministre

Mars

- [Invitation] Journée APA - Prescrire l'activité physique adaptée - 15 mai
- [Enquête] Ouverture du secteur 2 en zone déficitaire
- Guide télésurveillance
- [Enquête] Plénière Internes CMG 2024

Avril

- Job d'été / job de carabin : recrutez un étudiant en médecine (2 diffusions)
- Invitation randonnée Seine-et-Marne du 28 avril
- Veille Sanitaire - Sentinelles
- [Enquête] Ouverture du secteur 2 en Île-de-France : Donnez votre avis !

Mai

- Clubs utilisateurs sésur numérique
- Santexpo
- Abattements conventionnels pour les médecins en S1 - Déclaration de revenus
- [Enquête] médecins de ville / cliniques

Juin

- Appel à témoignage : utilisation de l'IA en cabinet
- Forfait structure : délai 30 juin 2024
- Création d'une ESS pédiatrie en Île-de-France : adhésion et participation
- [Enquête] - Coûts du numérique

Juillet

- Le club des bêta-testeurs
- Jeux olympiques et paralympiques (4)
- Lettre veille sanitaire coqueluche

Septembre

- Conférence «Actualités en gériatrie pour les médecins libéraux» - 14 décembre
- Les ESS Île-de-France (3)

Octobre

- [Enquête] Canaux de communication entre professionnels de santé
- [Enquête] Arrêt précoce de la médecine libérale
- Webinaire RCP et juridique pour les ophtalmos - 11 déc

Novembre

- [Enquête] Proposition de loi sur la fin de vie. Donnez votre avis.
- Et vous Docteur, comment allez-vous ? 2024

Décembre

- Renfort médical Centre 15 - 93

PLATEFORME D'ANNONCES

Les médecins libéraux ont reçu la newsletter "Trouvez votre remplaçant" en avril et novembre et la newsletter de lancement de la nouvelle plateforme d'annonces en septembre.

Les médecins de chaque département ont été sollicités pour poster leurs opportunités d'installation dans le cadre de la diffusion des newsletters départementales adressées également aux remplaçants et aux internes.

2.8.6 Communiqués de presse

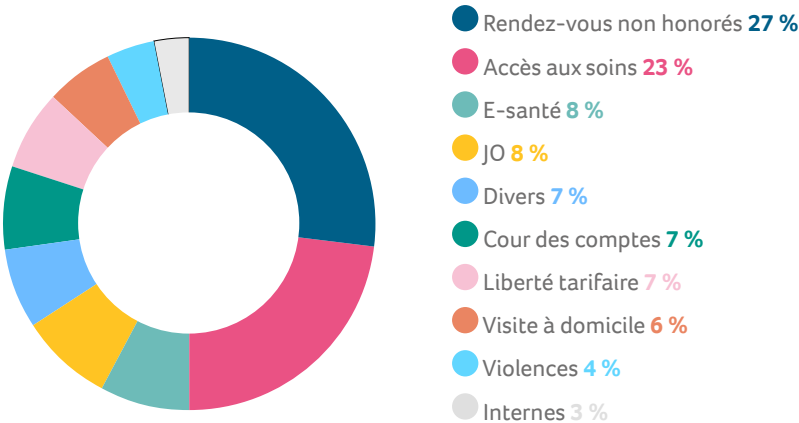
L'URPS médecins a diffusé 8 communiqués de presse en 2024 et organisé une conférence de presse le 29 mai sur le thème "Comparatif européen de l'exercice libéral de la médecine et perspectives" en présence du Dr Ludovic Toro, président de la commission santé à la Métropole du Grand Paris et de Jean-Louis Thiériot, député de Seine-et-Marne.

Les communiqués de presse :

- 05 février
Rendez-vous chez le médecin non honorés : rappel des propositions de l'URPS médecins
- 29 février
Faut-il davantage contraindre les tarifs des médecins libéraux ?
- 19 septembre
*Vers la fin programmée de la visite à domicile ? Résultats d'enquête**
- 30 septembre
Les médecins libéraux investissent dans le numérique
- 03 octobre
Faut-il continuer à investir dans les cabines de téléconsultation ?
- 11 octobre
Violences faites aux médecins
- 25 novembre
Semaine de la Santé des médecins libéraux | 1^{er} au 8 décembre 2024
- 27 novembre
Violences faites aux médecins : pour l'adoption urgente de la proposition de loi PRADAL

Les actions de communication menées par l'URPS médecins en 2024 ont occasionné 89 retombées presse, contre 95 en 2023. Les rendez-vous non honorés et l'accès aux soins représentent la moitié des retombées presse. Viennent ensuite les thèmes de la e-santé et des Jeux olympique avec 8 % chacun des retombées.

Retombées presse par thème



Quelques-unes des parutions citant l'URPS médecins en 2024



07/10/2024

97 % de l'Île-de-France est un désert médical



19/09/2024

Plus d'un tiers des médecins libéraux d'Île-de-France pensent arrêter les visites à domicile (URPS)



29/02/2024

L'URPS Île-de-France propose d'ouvrir un espace de liberté tarifaire à tous les médecins



01/10/2024

Logiciel métier, agenda en ligne, téléconsultation... Des frais numériques de plus en plus lourds pour les médecins

2.8.7 Réseaux sociaux



X (EX-TWITTER)
@urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse son actualité sur Twitter : communiqués de presse, soirées libérales des spécialités, inauguration de cabinets médicaux, dates de permanences locales d'aide à l'installation, et comptes rendus des événements de l'URPS.

Contenus : En 2024, l'URPS a posté 50 tweets avec une moyenne de 1 post par semaine.

Fréquentation : Le nombre d'abonnés a continué à progresser mais plus lentement, pour arriver à 1982 abonnés. En 2024, les tweets de l'URPS ont été vus 23 461 fois.

En 2024, le record d'impressions est détenu par le post sur l'intervention de Valérie Péresse lors de notre plénière organisée au Congrès de Médecine Générale, avec 9 723 impressions.

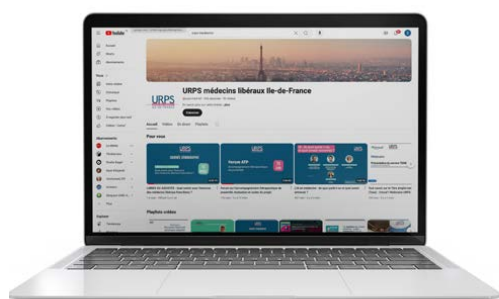


YOUTUBE

La chaîne Youtube de l'URPS héberge 108 vidéos au 31 décembre 2024.

Contenus : En 2024, 22 vidéos ont été postées, 10 podcasts la Voix des libéraux, 5 replay de webinaires et séminaires et 6 vidéos de la série Topos d'experts en santé publique.

Fréquentation : La page Youtube compte, fin 2024, 694 abonnés, soit 85 abonnés supplémentaires en un an, 11 339 vues et 1 014 heures de visionnage.

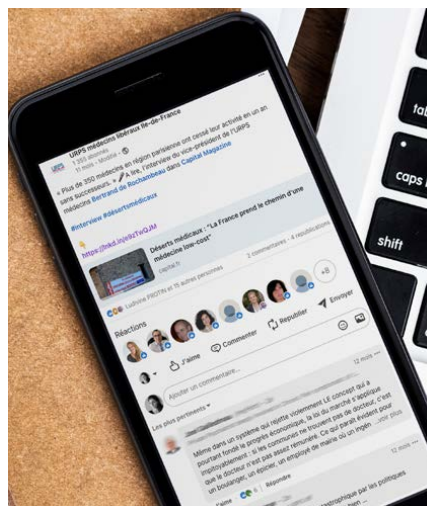


LINKEDIN
<https://www.linkedin.com/company/urps-medecinsliberauxidf/>

En 2024, 68 publications ont été postées par l'URPS sur son compte LinkedIn et le nombre de ses abonnés continue de progresser, passant de 1180 à 1598 en un an.

Fréquentation : Le nombre moyen d'impressions pour une publication est de 542 impressions

Publication la plus vue : inauguration d'un cabinet à Levallois-Perret avec 3 120 impressions.



INSTAGRAM

Les communications par le biais d'Instagram ciblent majoritairement les jeunes médecins et étudiants en médecine avec la mise en avant des dispositifs qui leurs sont dédiés. Les associations étudiantes relaient régulièrement des informations concernant l'URPS, ce qui permet de nous faire connaître auprès des étudiants.

Contenus : en 2024, 50 publications ont été partagées dont 42 stories. Les publications concernent majoritairement les 12/14, les soirées libérales ainsi que les dispositifs "2 Jours en libéral" et "Adopte 1 Doc"

Fréquentation : Le compte totalise 316 abonnés, soit une augmentation de 90% en un an. Notre page a été visitée 1 055 fois et nos publications ont touché 2 096 comptes.



FACEBOOK
@URPSmedecinsile-de-France

Fin 2024, la page affiche 675 abonnés et 537 "j'aime", en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+25). Au total, 18 actualités y ont été postées.



2.9

COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



La loi Hôpital, Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région des Unions régionales de professionnels de santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions que les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

AU TOTAL, LES URPS ILE-DE-FRANCE REPRÉSENTENT UN CORPS D'ENVIRON 56 000 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

L'URPS médecins Ile-de-France n'adhère pas à l'AIUF (association francilienne interprofessionnel des URPS), car les élus médecins ont souhaité conserver l'autonomie de leur représentation.

Cette position n'empêche pas le travail en coordination sur certains sujets transversaux, comme le plan d'action contre les violences faites aux professionnels de santé.

03

**L'URPS
ILE-DE-FRANCE,
UN PARTENAIRE
RÉGIONAL
INCONTOURNABLE**

3.1

L'ARS ÎLE-DE-FRANCE



MISE EN PLACE LE 1^{ER} AVRIL 2010, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ, EN COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION ET DE SES TERRITOIRES.



Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LES ÉLUS DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

L'adoption par la Région Ile-de-France du **Rapport de la lutte contre la désertification médicale** se traduit par la prise en compte par la Région d'un certain nombre de **recommandations de l'URPS**, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux libéraux sous la forme de SCI, SCM et SISA bailleurs sociaux,
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS / URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et à une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

3.3

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET SES INSTANCES



3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région.

Les représentants URPS médecins siègent dans le collège « offreurs de soins ». La CRSA est présidée par M. Renaud COUPRY. Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une commission permanente au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

En parallèle, 4 commissions spécialisées se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

La Commission « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

La Commission « Droit des usagers du système de santé »

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

La Commission spécialisée « Prévention »

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

3.3.2 Les conseils territoriaux de santé (CTS)

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le directeur général de l'ARS IDF, sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des conseils territoriaux de santé sont les suivantes :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribuer à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque conseil territorial de santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

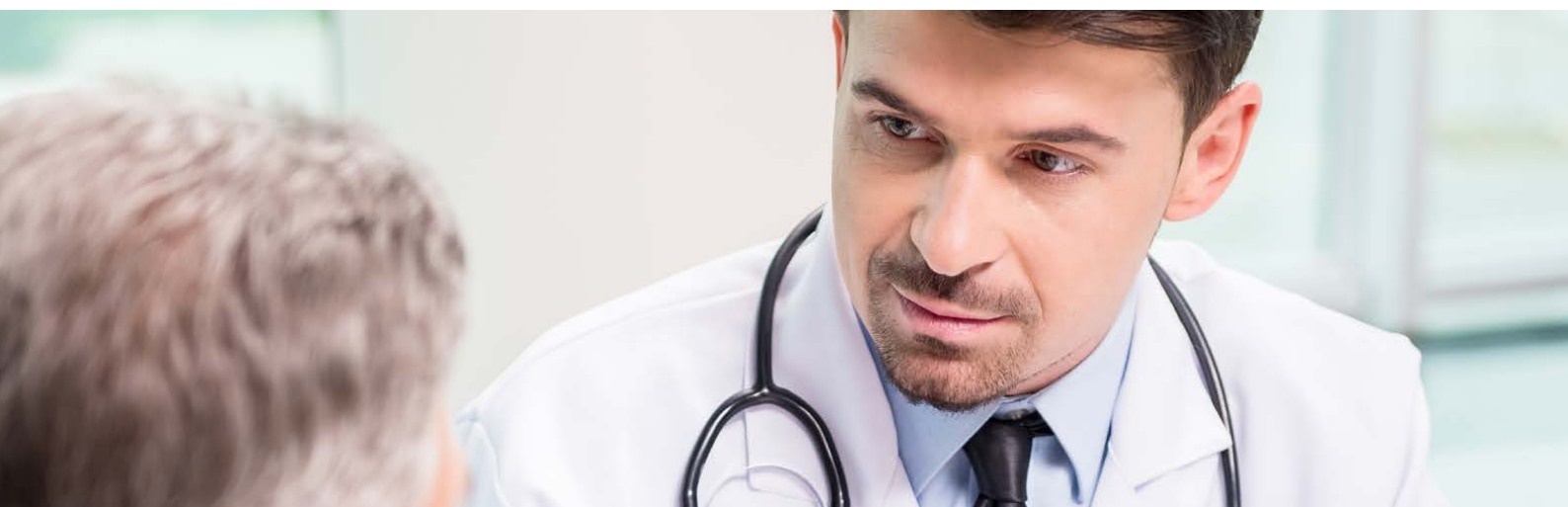
UN CTS COMPREND ÉGALEMENT DEUX COMMISSIONS :

- **UNE COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE ;**
- **UNE FORMATION SPÉCIFIQUE ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS ET INTÉGRANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE PRÉCARITÉ.**

L'URPS MÉDECINS EST REPRÉSENTÉE DANS CHACUN DES CTS. EN MOYENNE 6 RÉUNIONS PAR TERRITOIRE ONT EU LIEU EN 2024.

3.4

ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE



L'URPS MÉDECINS A CONTINUÉ ET POURSUIVI LE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LES CONSEILS ORDINAUX D'ILE-DE-FRANCE NOTAMMENT AU TRAVERS DU PARTENARIAT CONCLU AUTOUR DE L'ANIMATION DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION.

3.5

FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE



*L'URPS MÉDECINS ENTRETIENT DES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS HOSPITALIÈRES AVEC POUR OBJECTIF DE FLUIDIFIER LES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET LES COLLÈGUES HOSPITALIERS.
LE DÉVELOPPEMENT DES POSTES PARTAGÉS VILLE-HÔPITAL RÉPOND EN PARTIE DE CES ENJEUX.
L'OUVERTURE DE STAGES D'INTERNE AUPRÈS DES MÉDECINS LIBÉRAUX RESTE AU CENTRE DES DISCUSSIONS.*

3.6

LES USAGERS



3.6.1 Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE A POURSUIVI SES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS ENTRE REPRÉSENTANTS D'USAGERS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

3.6.2 Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné trois représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean-François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions.

Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

En 2024, il y a eu 28 réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance.

ANNEXES

**L'URPS
ILE-DE-FRANCE,
UN PARTENAIRE
RÉGIONAL
INCONTOURNABLE**

Annexe 1

LES ÉLUS

Collège des généralistes
au 31/12/2024

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
CSMF	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
SML	DERHY	YVES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRETEIL
MG FRANCE	FRELAT	EMILIE	91420	MORANGIS
UFMLS	GEANTY	XAVIER	75008	PARIS
CSMF	GUEPRATTE	AURELIA	94470	BOISSY SAINT LEGER
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UFMLS	LABENNE	BENOIT	93340	LE RAINCY
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
CSMF	LEYMARIE	JEAN LUC	92500	RUEIL MALMAISON
CSMF	NIN	PHILIPPE	75013	PARIS
MG FRANCE	OROUDJI	BIJANE	95310	ST OUEN L'AUMONE
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91750	CHEVANNES

Collège des généralistes

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
UFMLS	REGENSBURG DE ANDREIS	NATACHA	75017	PARIS
FMF	RICHARD	GENEVIEVE	75014	PARIS
SML	ROZENBLAT	MARC	77330	OZOIR LA FERRIERE
UFMLS	SAADA	ARNAUD	91300	MASSY
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75016	PARIS
MG FRANCE	SAYNAC	YOHANN	93500	PANTIN
MG FRANCE	SCEMAMA	AGATHE	75005	paris
UC	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY LE SEC
UC	SPIRA	JEAN MARC	75013	PARIS
MG FRANCE	TORTIGET	DELPHINE	95000	CERGY
MG FRANCE	VIOMESNIL	VANESSA	75018	PARIS
UFMLS	WEINBERG	ERIC	94000	CRETEIL

Collège des spécialistes

au 31/12/2024

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BAUER	SOPHIE	77000	MELUN
CSMF	BENABADJI	SALIM	75018	PARIS
UFMLS	BRIOLE	VALERIE	75005	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU SUR CHANTEREINE
AVENIR SPE	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
UFMLS	GUERINI	HENRI	75116	PARIS
AVENIR SPE	HORVILLEUR	JEROME	91300	MASSY
FMF	HUYNH	BERNARD	75006	PARIS
UFMLS	INAOUI ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UFMLS	LE MAGREX	JÉROME	78590	NOISY-LE-ROI
CSMF	LEBLANC	GILBERT	78560	LE PORT MARLY
AVENIR SPE	LENCZNER	GREGORY	92200	NEULLY SUR SEINE
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIERES LE BUISSON
UFMLS	PIZZUTI	PHILIPPE	95260	BEAUMONT SUR OISE
LE BLOC	POIGNARD	ALEXANDRE	75005	PARIS

Collège des spécialistes

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
AVENIR SPE	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
AVENIR SPE	REFABERT	LUC	75015	PARIS
FMF	ROYANT PAROLA	SYLVIE	75016	PARIS
MG FRANCE	SCEMAMA	AGATHE	75005	PARIS
UFMLS	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
LE BLOC	SIMON-LA NEUVILLE	PATRICK	91400	ORSAY
UFMLS	SLITINE	LAMIA	75017	PARIS
LE BLOC	SOPRANI	ANTOINE	75005	PARIS
AVENIR SPE	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
CSMF	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
AVENIR SPE	VIGNON SAVOYE	CAPUCINE	75010	PARIS
AVENIR SPE	WINTER	ELIE	75014	PARIS

Annexe 2

LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS

AU 31/12/2024

Commissions thématiques

COMMUNICATION		DÉMOGRAPHIE ET BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES		EXERCICE AU QUOTIDIEN	
SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Alexandre POIGNARD
UASLB	Philippe CADI	UASLB	Capucine VIGNON	UASLB	Elie WINTER
UFMLS	David SCHAPIRO	UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Natacha REGENSBERG DE ANDREIS
UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Jérôme LE MAGREX	UFMLS	Philippe PIZZUTI
CSMF	Philippe NIN	CSMF	PATRICK ASSYAG	CSMF	Marc BAILLARGEAT
CSMF	-	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Aurélia GUEPRATTE
MG	Vanessa VIOMESNIL	MG	Bijane OROUDJI	MG	Delphine TORTIGET
SML	Mardoche SEBBAG	SML	Sophie BAUER	SML	Yves DERHY
FMF	Jean Paul HAMON	FMF	Bernard HUYNH	FMF	Nathalie LEROY
UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA

COORDONNATEURS

commissions thématiques

E-SANTÉ		SANTÉ PUBLIQUE		ORGANISATION ET COORDINATION	
SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Frédéric PRUDHOMME	UASLB	Luc REFABERT	UASLB	Capucine VIGNON
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE	UASLB	Elie WINTER	UASLB	Bertrand DE ROCHAMBEAU
UFMLS	Éric WEINBERG	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE	UFMLS	Benoit LABENNE
UFMLS	Henri GUERINI	UFMLS	Lamia SLITINE	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE
CSMF	Laurent DE BASTARD	CSMF	Gilbert LEBLANC	CSMF	Philippe NIN
CSMF	Farid YEKHLEF	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Jean Luc LEYMARIE
MG	Richard HANDSCHUH	MG	Vanessa VIOMESNIL	MG	Emilie FRELAT
SML	Éric TANNEAU	SML	Marc ROZENBLAT	SML	Patricia LUBELSKI
FMF	Philippe PARANQUE	FMF	Sylvie ROYANT PAROLA	FMF	Philippe PARANQUE
UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA



COORDONNATEURS

Commission

contrôle des comptes

SYNDICAT	ÉLU
SML	Sophie BAUER
MG	Agathe SCEMAMA
CSMF	Georges SIAVELLIS
FMF	Sylvie ROYANT-PAROLA
UASLB	Dominique GIGNAC
UFMLS	Lamia SLITINE



COORDONNATEURS

Commission collège médecine générale

SYNDICAT	ÉLU
UFMLS	Natacha REGENSBERG
UFMLS	Xavier GEANTY
UFMLS	Benoît LABENNE
CSMF	Jean Luc LEYMARIE
CSMF	Aurélia GUEPRATTE
CSMF	Georges SIAVELLIS
SML	Mardoche SEBBAG
SML	Marc ROZENBLAT
FMF	Bernard ELGHOZI
FMF	Geneviève RICHARD
FMF	Jean-Paul HAMON
MG	Richard HANDSCHUH
MG	Josyane DELOFFRE
MG	Yohan SAYNAC
UC	Jean-Marc SPIRA

Commission collège spécialistes

SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Bertrand de ROCHAMBEAU
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE
UASLB	Luc REFABERT
UASLB	Elie WINTER
UASLB	Luc SULIMOVIC
UASLB	Philippe CADI
UFMLS	Valérie BRIOLE
UFMLS	Lamia SLITINE
UFMLS	Jérôme LE MAGREX
CSMF	Salim BENABADJI
CSMF	Patrick ASSYAG
CSMF	Marc SYLVESTRE
SML	Sophie BAUER
SML	Patricia LUBELSKI
FMF	Bernard HUYNH



COORDONNATEURS

Annexe 3

LES GROUPES DE TRAVAIL

PLATEAUX TECHNIQUES LOURDS

Docteur Philippe CADI
Docteur Jérôme HORVILLEUR
Docteur Antoine SOPRANI
Docteur Sophie BAUER
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Salim BENABADJI

JEUNES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Elie WINTER
Docteur Bernard HUYNH
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lamia SLITINE

JEUNES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Xavier GEANTY
Docteur Aurélia GUEPRATTE
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Geneviève RICHARD
Docteur Jean-Marc SPIRA

GROUPE DE TRAVAIL ESS

Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Patrick SIMON-LANEUVILLE
Docteur Luc SULIMOVIC
Docteur Marc SYLVESTRE

* Coordonnateurs

